

COMITE PERMANENT (T-RV)

CONVENTION EUROPEENNE SUR LA VIOLENCE ET LES
DEBORDEMENTS DE SPECTATEURS LORS DE
MANIFESTATIONS SPORTIVES ET NOTAMMENT DE
MATCHS DE FOOTBALL



Strasbourg, le 8 décembre 2011

T-RV (2011) 21 FINAL

Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)

Rapport de la visite consultative en Ukraine
sur la mise en œuvre de la Convention
(Le recours à l'assistance stadière pour assurer la sécurité
lors des manifestations sportives)

5-8 juin 2011

Rapport de :

L'Ukraine
l'équipe consultative

FINAL

Adopté lors de la 33^e réunion du Comité permanent

Table des matières

A – RAPPORT NATIONAL DE L’UKRAINE	4
1. Le système de gestion du sport au niveau gouvernemental.....	4
2. Le système de gestion du sport au niveau des ONG.....	5
3. Législation dans le domaine de la culture physique et du sport	6
4. Préparation de l’UEFA EURO 2012 en Ukraine.....	7
5. Concept national en matière de sûreté et de sécurité durant l’EURO 2012.....	9
5.1. Faible visibilité de la police sur les stades.....	10
5.2. Implication des forces de police étrangères.....	10
5.3. Attention portée au travail des stadiers.....	10
5.4. Travail avec les fans et programmes de protection des visiteurs.....	11
6. Accueil.....	13
7. Coopération bilatérale entre l’Ukraine et la Pologne en matière de préparation et d’accueil de l’EURO 2012	14
8. Coopération internationale	14
B – RAPPORT DE L’ÉQUIPE CONSULTATIVE	16
1. Généralités	16
1.1. Introduction	16
1.2. Aspects juridiques et constitutionnels	17
1.2.1. Situation actuelle	17
1.2.2. Nouvelle législation.....	18
2. Principales conclusions.....	20
2.1. Structures de coordination	20
2.1.1. Organes spécifiques.....	21
2.1.2. Coordination de l’action de la police et de l’assistance stadière.....	23
2.1.3. Le stade Donbass Arena	23
2.2. Maintien de l’ordre	24
2.2.1. Déploiement policier	24
2.2.2. Point national d’information « football »	26
2.2.3. Agents de renseignement et policiers physionomistes dans le football	26
2.3. Gestion de la foule et assistance stadière.....	27
2.3.1. Assistance stadière	27
2.3.2. Contrôle à l’entrée	28
2.3.3. Effectif des stadiers	29
2.3.4. Formation des stadiers	29
2.3.5. Rôle et formation des cadets de la police	30
2.4. Accueil et prise en charge des supporters.....	31
2.4.1. Principes d’hospitalité à appliquer à l’organisation de manifestations sportives.....	31
2.4.2. Recommandation du Comité permanent sur les principes d’hospitalité à appliquer à l’organisation de manifestations sportives.....	32
2.4.3. Hébergement et moyens de transport.....	32
2.4.4. Importance des événements conviviaux et culturels.....	34
2.4.5. Rôle des municipalités et implication de la population locale.....	34
2.4.6. Organisation des lieux de retransmission publique	36
2.4.7. Organisation des ambassades de supporters durant l’EURO 2012.....	37
2.4.8. Problème linguistique	37
3. Conclusions et résumé des recommandations	38
3.1. Conclusions générales	38
3.2. Résumé des recommandations.....	38

C – COMMENTAIRES DE L’UKRAINE.....	41
ANNEXE I - Programme de la visite consultative des experts du Comité permanent T-RV en Ukraine (Donetsk / Kyiv, 5-9 juin 2011).....	42
ANNEXE II - Liste des participants aux différentes réunions à Donetsk et Kyiv.....	44

A – RAPPORT NATIONAL DE L’UKRAINE¹

1. Le système de gestion du sport au niveau gouvernemental

Des organisations tant gouvernementales que non gouvernementales sont en charge de la gestion du sport. La structure de gestion verticale met en lumière les éléments suivants :

La Commission parlementaire de la famille, de la jeunesse, du sport et du tourisme opère au sein du Conseil suprême d’Ukraine (Parlement national).

La politique en matière de culture physique et de sport relève du Cabinet des Ministres d’Ukraine, le ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et du Sport étant (jusqu’en 2011) l’autorité exécutive centrale dans ce domaine. Il a été établi en 2005 suite à la fusion du Comité d’État pour la culture physique et les sports et du ministère des Affaires familiales, de l’Enfance et de la Jeunesse.

Le ministère était chargé de planifier et d’élaborer la politique publique dans le secteur de la culture physique et du sport, d’instaurer les conditions permettant aux citoyens d’exercer leurs droits en la matière, de soutenir les mouvements olympiques et paralympiques et de garantir la coopération internationale.

Le ministère a assuré la coordination des travaux des autres instances exécutives d’Ukraine et coopéré avec les organisations sportives publiques.

Le ministère de l’Éducation et des Sciences, de la Jeunesse et du Sport de l’Ukraine et le Département d’État ukrainien à la Jeunesse et aux Sports placé sous son égide ont été mis en place au début de l’année 2011 suite à la restructuration du système des organes exécutifs du pays.

Les administrations d’État régionales d’Ukraine ont mis en place des services régionaux et de district en charge de la jeunesse et des sports.

Le Centre panukrainien pour la santé physique de la population « Le sport pour tous » est une organisation créée en 2003 en vue de permettre aux citoyens d’améliorer leur condition physique et de pratiquer une activité sportive sur leur lieu de résidence et dans des espaces de loisirs. Les centres républicain (République autonome de Crimée), régional, de Kyiv, de Sébastopol et de district « Le sport pour tous » font tous partie de cette infrastructure.

Le Centre ukrainien « Invasport » créé en 1993 contribue activement à l’insertion des personnes handicapées dans la société, et à la mise en place des conditions leur permettant de pratiquer des activités de réadaptation et sportives.

¹ Préparé par le ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et du Sport en vue de la visite consultative du Comité permanent T-RV du Conseil de l’Europe.

2. Le système de gestion du sport au niveau des ONG

Le système des organisations sportives non gouvernementales est bien développé en Ukraine. Les associations sportives bénévoles ciblent des catégories distinctes de la population. A titre d'exemple, « Ukraine » et « Spartak » œuvrent dans les secteurs manufacturier et social ; « Kolos » travaille auprès de la population rurale ; « Dynamo » et « Sports Army Club » – au sein de différentes associations militaires ; le Comité pour la culture physique et les sports du ministère de l'Éducation et des Sciences s'adresse aux élèves et aux étudiants.

Le ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et du Sport coopère activement avec les organisations susmentionnées ainsi qu'avec 165 fédérations sportives olympiques et non olympiques. Le Comité national olympique (CNO) regroupe 54 fédérations sportives olympiques autour des principes d'indépendance et de bonne volonté et fonctionne conformément à la Charte olympique, à la Constitution de l'Ukraine, à la législation en vigueur dans le pays et au statut du CNO. Ce dernier dispose également de 24 bureaux régionaux implantés dans toutes les régions d'Ukraine ainsi que d'antennes distinctes en République autonome de Crimée, à Kyiv et Sébastopol.

Le Centre national antidopage d'Ukraine a été créé en 2002 aux fins de prévenir l'usage et le trafic de produits dopants dans le sport (Résolution du Cabinet des Ministres d'Ukraine datée du 25.07.2002). Le Centre national antidopage est guidé dans ses activités par la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe, les lois ukrainiennes sur « le contrôle de dopage dans le sport » du 05.04.2001, « la ratification de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport » du 03.08.2006, par le Code mondial antidopage et les Standards internationaux de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

L'Ukraine est membre de l'Organisation régionale antidopage d'Europe de l'Est établie en mars 2007 et dont le siège est à Minsk (Biélorus). Cette organisation a été créée par les Comités nationaux olympiques et les représentants des gouvernements d'Azerbaïdjan, d'Albanie, d'Arménie, du Biélorus, de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, de Macédoine, de Moldova, du Monténégro, de Serbie, de Russie et d'Ukraine avec le soutien de l'AMA.

Conformément au Code antidopage, le Centre national antidopage a compétence pour planifier, mener et coordonner les contrôles de dopage sur le territoire d'Ukraine. A cette fin, il a mis en place un service composé de quatre Agents de contrôle du dopage. Ces derniers ont suivi une formation appropriée et bénéficient d'une accréditation internationale leur permettant de prélever des échantillons durant les événements nationaux et internationaux organisés en Ukraine.

Le Laboratoire antidopage a démarré son activité en 2002. Il analyse les échantillons de contrôle afin de répondre aux besoins internes de différentes fédérations sportives nationales. Le nombre d'échantillons analysés augmente constamment. A titre d'exemple, 1354 échantillons ont été analysés en 2001 et 2501 en 2010.

3. Législation dans le domaine de la culture physique et du sport

La législation ukrainienne relative à la culture physique et au sport repose sur la Constitution d'Ukraine, les lois sur « les associations de citoyens » du 16.06.1992, « la culture physique et le sport » du 24.12.1993, « le soutien aux mouvements olympiques et paralympiques et au sport de haut niveau en Ukraine » du 14.09.2000, « la ratification de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football » du 15.11.2001.

Pour mettre concrètement en application les dispositions de la législation en vigueur dans le domaine de la culture physique et du sport, les actes juridiques suivants ont été adoptés ces dernières années :

- les Décrets du Président de l'Ukraine relatifs aux « mesures additionnelles d'aide de l'Etat au développement de la culture physique et du sport en Ukraine » du 08.11.2002, à la « doctrine nationale de développement de la culture physique et du sport » du 28.09.2004, à la « préparation et participation d'athlètes ukrainiens aux Jeux Olympiques, paralympiques et sourdlympiques, aux Jeux mondiaux des étudiants et aux championnats du monde et d'Europe » du 19.07.2005, aux « plans d'action nationaux de mise en œuvre de la politique d'État dans le domaine de la culture physique et du sport » du 02.08.2006, aux « priorités en matière de développement de la culture physique et du sport en Ukraine » du 21.07.2008;
- les Résolutions du Cabinet des Ministres d'Ukraine relatives à « la création du Centre national antidopage » du 25.07.2002, « l'établissement de Centres pour la santé physique de la population 'Le sport pour tous' » du 18.01.2003, à « l'adoption du Programme d'État sur l'amélioration du système de préparation des athlètes aux Jeux Olympiques et Paralympiques » du 26.09.2002.
- la loi ukrainienne « portant amendement à la loi sur la Culture physique et le sport », adoptée le 17 novembre 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

La Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football adoptée le 19 août 1985, a été signée par l'Ukraine le 20 décembre 1999 et ratifiée par la loi ukrainienne du 15.11.2001 № 2791-III.

Conformément à la Convention, la procédure visant à garantir l'ordre public et la sécurité durant les matches de football, approuvée par la Décision du Cabinet des Ministres d'Ukraine № 823 du 29.06.2004, a été élaborée. Le texte précise les exigences en matière de sécurité, de coopération entre les organisateurs de matches de football et les organes des affaires intérieures, les autorités exécutives locales et les collectivités locales autonomes, les actions à mettre en place pour assurer l'ordre public et la sûreté dans les stades à la veille, le jour même et à l'issue des matches de football organisés en Ukraine sous l'égide de la FIFA, de l'UEFA, de la Fédération ukrainienne de football et ses membres collectifs.

Lors du processus d'élaboration de ce texte, les Recommandations formulées par le Comité permanent de la Convention pour la période 1989-2004, et notamment la Recommandation 2/89 du T-RV, le Projet intégré du Conseil de l'Europe « Réponse à la violence quotidienne dans une société démocratique », la Recommandation relative au « rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport » (Rec. T-RV(2003)1) etc. ont été prises en compte.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi ukrainienne sur « la sûreté et la sécurité lors d'événements sportifs de masse », qui touche directement la préparation de l'EURO-2012 (№ 7137 du 17.09.2010) était soumis à l'examen de la Verkhovna Rada d'Ukraine (Parlement national).

Durant le processus de préparation de ce projet de loi, les Recommandations du Comité permanent de la Convention (T-RV) datées du 31 janvier 2008 ont été prises en considération, s'agissant notamment de la Liste standard de contrôle des mesures à prendre par les organisateurs de manifestations sportives professionnelles et les pouvoirs publics durant la tenue des événements sportifs.

Le projet de loi comprend plusieurs définitions de termes comme «bénévole» et «stadier» ou «organisation du travail des stadiers», définit leurs responsabilités et les principales orientations en matière de coopération internationale aux fins de garantir la sécurité et l'ordre public, ainsi que les mesures de restriction d'accès aux enceintes sportives s'appliquant à certains spectateurs.

Le projet de loi ukrainienne relative au bénévolat (dont le principe a été approuvé par la Décision de la Verkhovna Rada d'Ukraine № 2118-VI du 13.04.2010) est actuellement en cours d'examen par la Verkhovna Rada.

4. Préparation de l'UEFA EURO 2012 en Ukraine

Conformément à la Décision du Cabinet des Ministres d'Ukraine du 07.04.2010, l'Agence nationale pour la préparation et l'accueil de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 en Ukraine et la réalisation des projets d'infrastructures (Ukreuroinfraproject) a été créée. Cette Agence est l'organe exécutif central en charge de la préparation et concrétisation des projets d'infrastructures en Ukraine en vue de l'accueil de la phase finale de l'EURO 2012 dans le pays et d'autres manifestations sportives.

Les auditions parlementaires sur «l'organisation et l'accueil de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 en Ukraine» ont eu lieu à la Verkhovna Rada le 11 mars 2009. Lors de ces auditions, la mise en œuvre du programme d'État sur la préparation de l'UEFA EURO-2012 (approuvé par le gouvernement et composé de 21 tâches) a été discutée. Conformément aux exigences de l'UEFA, l'accomplissement de ces tâches devrait contribuer à assurer un EURO-2012 de qualité.

Conformément à la tâche № 20 du programme «Assurer la formation et le recyclage des stadiers, bénévoles, personnel de service, personnel médical et forces de l'ordre», 27 000 bénévoles et près de 10 000 stadiers sont requis.

Les parlementaires ont principalement porté leur attention sur plusieurs projets de lois dont l'adoption faciliterait l'organisation de cette grande manifestation sportive en Ukraine (notamment les lois sur les questions fiscales ; les activités d'investissement ; les fondements de l'instauration d'un partenariat public-privé ; l'octroi de licences à certains types d'activités économiques ; la protection des biens et des personnes ; la cession de parcelles de terre privées à des fins d'utilisation publique et pour des raisons de nécessité publique, etc.).

Pour répondre aux besoins susmentionnés, les lois suivantes ont été adoptées :

- Loi ukrainienne «portant amendement à l'Article 5 de la loi d'Ukraine relative à la taxe sur la valeur ajoutée». Cette loi prévoit une dispense de taxe sur la vente de billets pour les matches du Championnat de football EURO-2012 et sur la prestation d'autres services figurant sur la liste établie par le Cabinet des Ministres d'Ukraine, et dispensés par l'UEFA durant la préparation et la conduite du championnat ;
- Loi ukrainienne «portant amendement à certains actes législatifs d'Ukraine relatifs à l'enregistrement auprès des services douaniers des biens devant servir à la préparation et à

l'accueil de la phase finale du championnat de football EURO-2012 ». Cette loi prévoit l'établissement de règles temporaires régissant les importations sur le territoire douanier de l'Ukraine et les exportations depuis ce territoire des biens suivants :

- biens devant servir à la préparation et à la conduite du championnat et appartenant à l'UEFA, aux participants au championnat et aux personnes autorisées ;
- biens et véhicules de transport personnels des participants au championnat et personnes autorisées ;
- autres biens (équipements de sport, matériel médical, nourriture, etc.).

Les 14 Décrets du Président de l'Ukraine ont été promulgués pour la période comprise entre 2007 et le début de l'année 2011, afin de pouvoir régler les différents problèmes liés à la préparation et à la conduite de l'EURO-2012 dans le pays. Ils portent en particulier sur les questions suivantes :

- élargissement de la collaboration avec l'UEFA et l'Association polonaise de football;
- création du Conseil de coordination pour la préparation et l'accueil de la phase finale de l'UEFA EURO-2012 en Ukraine ;
- mise en place du Bureau pour la coordination interinstitutionnelle pour la sûreté et la sécurité;
- mise en place du Bureau pour la coopération et coordination internationales des mesures de sécurité encadrant la préparation et l'accueil de l'EURO-2012;
- événements activant la coopération transfrontière dans le cadre de l'intégration européenne ;
- prévention et élimination des menaces contre la sécurité nationale liées à l'extension des aéroports ;
- mise en place de mesures antiterroristes durant la préparation et l'accueil de l'EURO-2012 ;
- amendements de certaines lois ukrainiennes en relation avec la préparation et l'accueil de l'EURO-2012 etc.

Pour cette même période, plus de 70 résolutions ont été adoptées par le Cabinet des Ministres d'Ukraine aux fins de résoudre d'importants problèmes liés à la préparation de l'EURO-2012. Elles portent notamment sur :

- les garanties de l'Etat en termes de préparation et d'accueil de l'EURO-2012 en Ukraine;
- l'approbation de l'ordonnance sur l'utilisation des ressources budgétaires dépensées pour la préparation de l'EURO-2012;
- l'approbation de l'ordonnance relative à l'engagement des investisseurs dans la construction et/ou reconstruction des installations sportives et autres infrastructures ;
- l'organisation d'activités de relations publiques sur l'EURO-2012 en Ukraine;
- l'adoption du Programme étatique relatif à la préparation et à l'accueil de l'EURO-2012 en Ukraine;
- les actions d'amélioration du système de gestion de la préparation et de l'accueil de la phase finale de l'UEFA EURO-2012 en Ukraine;
- le transfert de biens immobiliers en liaison avec la préparation de l'EURO-2012;
- le rachat de biens et parcelles de terres privés pour des raisons de nécessité publique ;
- le contrôle aux frontières durant la préparation et la tenue de l'EURO-2012 en Ukraine;
- les questions liées à la construction et l'aménagement de zones d'accueil pour la préparation et l'accueil de la phase finale de l'UEFA EURO-2012 en Ukraine;
- les questions liées au développement des infrastructures, autoroutes, aéroports et autres.

5. Concept national en matière de sûreté et de sécurité durant l'EURO 2012

Quel que soit le pays concerné, l'accueil de grandes manifestations sportives attirant un nombre élevé de spectateurs du monde entier engendre un large éventail de risques. Les forces de police, les services de sécurité, douaniers, d'urgence, de protection sanitaire et autres personnels seront opérationnels 24 heures sur 24 durant l'EURO-2012.

Le Concept national de sûreté et de sécurité a été adopté par Décision du Cabinet des Ministres d'Ukraine. Les exigences de l'UEFA en termes de sûreté et de sécurité et les enseignements tirés de l'organisation de l'EURO-2000 (en Belgique et aux Pays-Bas), de l'EURO-2004 (au Portugal), de l'EURO-2008 (en Autriche et en Suisse) et de la Coupe du monde de football de 2006 (en Allemagne) ont été pris en compte lors du processus d'élaboration du concept. Il prévoit la possibilité de coopérer avec les agences d'application de la loi étrangères et les organisations internationales chargées de l'application des lois ainsi que le recours aux capacités du Point d'information national « football ». Au niveau national, l'attention a principalement été portée sur la mise en œuvre pratique de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football et les Recommandations du Comité permanent T-RV. L'expérience des organisations partenaires et des institutions sportives de différents pays ayant fourni une aide pratique en matière d'accueil de grandes manifestations sportives joue également un rôle important.

La sûreté et la sécurité durant l'EURO-2012 reposent sur les principes suivants :

- sûreté et sécurité priment sur tous les autres aspects ;
- mise en conformité de la législation nationale avec les normes européennes ;
- utilisation de l'expertise internationale et de l'expérience acquise par l'Ukraine durant la conduite de grandes manifestations sportives et autres événements de loisirs culturels ;
- création d'une ambiance conviviale et festive fondée sur le respect et un service de haute qualité ;
- dotation complète en effectifs (assistants rémunérés ou bénévoles).

Les acteurs suivants sont chargés de garantir la sûreté et la sécurité durant le championnat :

- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère des situations d'urgence et de la Protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ;
- Ministère de la Protection de la santé ;
- Service de Sécurité d'Ukraine ;
- Administration des Frontières ;
- Ministère des Transports et des Communications ;
- Service de sûreté de l'État ;
- Autorités exécutives locales et collectivités locales ;
- Fédération ukrainienne de football ;
- Propriétaires (loueurs) de stades ;
- Services de sécurité non gouvernementaux ;
- Stadiers ;
- Inspecteurs ;
- Bénévoles ;
- Ukreuroinproject ;
- Comité local d'organisation « EURO-2012 Ukraine »

Le ministère de l'Intérieur d'Ukraine a établi une liste des personnes ayant commis des infractions durant des manifestations sportives. Les fiches d'information appropriées sont actuellement en cours d'élaboration.

Le Comité d'organisation « Ukraine-2012 » a élaboré en 2010 un Passeport pour la sécurité des infrastructures de l'EURO-2012 qui comprend 200 points. Le respect de l'ensemble des points listés est obligatoire pour les infrastructures du championnat européen. Les normes ont trait à la qualité technique des dispositifs de sécurité dans les différentes infrastructures, à la qualité du travail du personnel et de la coordination entre les services de sécurité et les agences d'application de la loi. Un Plan interinstitutionnel de sécurité des infrastructures de l'EURO-2012 devrait être élaboré durant le deuxième et troisième trimestre de l'année 2011. Il définira les actions à mettre en œuvre par l'Ukraine pour assurer la sécurité des équipes et de la famille de l'UEFA durant le championnat.

Parallèlement aux organes susmentionnés, les services de sûreté et de sécurité satisferont aux exigences suivantes.

5.1. Faible visibilité de la police sur les stades

Cette exigence est l'un des éléments de la stratégie paneuropéenne visant à réduire considérablement le niveau de danger induit par la présence de forces de l'ordre en uniforme dans le champ de vision des supporters. Par conséquent, la coordination précise des activités des stadiers et des forces de police est en cours d'élaboration. Selon ce processus, les forces de police seront déployées aux abords immédiats du stade afin d'être en mesure de réagir aux situations d'urgence tout en échappant à l'attention des supporters.

5.2. Implication des forces de police étrangères

Dans le cadre de l'EURO-2012, l'Ukraine envisage d'assurer la couverture des manifestations avec ses propres forces de sécurité. Mais il s'avère dans certains cas impossible de se passer de l'aide d'effectifs étrangers. C'est pourquoi les tâches et fonctions suivantes, susceptibles d'être remplies sans accréditation préalable et sous l'égide des services ukrainiens, seront assignées aux forces de police des pays participants, de transit et voisins :

- Agents de liaison ;
- Policiers physionomistes (spotters)/policiers en uniforme.

5.3. Attention portée au travail des stadiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de sécurité, les organisateurs de manifestations font appel à des forces de sécurité privées. En d'autres termes, ils ont recours à du personnel (stadiers, bénévoles) déployé dans l'enceinte du stade mais aussi à du personnel de sociétés de sécurité privées placé aux abords des installations sportives.

A cet égard, les questions liées à l'aptitude des stadiers et des bénévoles et à l'octroi du droit de contrôler les spectateurs et de restreindre leur déplacement ou moyen de transport sont en phase finale d'examen au niveau législatif. Les organisateurs de tournois, les propriétaires de stades et les clubs de football sont en charge de cette question. Les services des affaires intérieures devront s'assurer que les candidats aux postes de stadier n'ont pas dans le passé fait l'objet d'une condamnation.

Le ratio minimum de 1 stadier pour 100 spectateurs sera appliqué lors du processus de recrutement (voir tableau 1).

Tableau 1.

Stade	Capacité	MATCH ORDINAIRE (NOMBRE DE SPECTATEURS : 300x10 +1 POUR CHAQUE TRANCHE DE 100 PERSONNES)			MATCH A HAUT RISQUE (200X15 +2 POUR CHAQUE TRANCHE DE 100 PERSONNES)		
		Stadiers-gardes	Stadiers des services d'information	Total	Stadier s-gardes	Stadiers des services d'information	Total
Kyiv	69 004	598	2392	2990	3278	3278	6555
Donetsk	51 127	443	1772	2215	2428	2428	4856
Kharkiv	41 882	363	1452	1815	1989	1989	3978
Lviv	33 400	289	1158	1447	1587	1587	3173
Total	195 413	1693	6774	8467	9281	9281	18562

Les services de sécurité privés (stadiers et bénévoles) effectueront des missions de sécurité dans les stades (y compris dans le périmètre de sécurité intérieur), sur les lieux d'hébergement, d'entraînement et sur les sites mêmes des manifestations. Un organisateur de l'événement – la Fédération ukrainienne de football – est en charge de ce point. Par ailleurs, des employés des services de sécurité privés seront recrutés afin d'assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre dans les lieux de retransmission publique des matches et les zones dédiées aux fans.

La mise en place de la zone officielle dédiée aux fans à Kyiv et la zone d'accueil urbaine de 1,5 kilomètres autour du Complexe sportif national « Olimpiyskiy » est désormais achevée. Le territoire du stade NSC « Olimpiyskiy » s'étend sur près de 45 000 mètres carrés. Toutes les conditions nécessaires au repos et à la détente des spectateurs ont été assurées.

Voici les principales exigences imposées par l'UEFA en ce qui concerne la zone officielle dédiée aux fans à Kyiv :

- Capacité maximale de 90 000 spectateurs durant la tenue des matches de football ;
- Organisation claire de mesures de sécurité ;
- Plan convenu d'évacuation et de fonctionnement des infrastructures.

5.4. Travail avec les fans et programmes de protection des visiteurs

Les expériences du Portugal, pays hôte de l'EURO-2004, de l'Autriche et de la Suisse dans le cadre de l'EURO-2008 et de l'Allemagne pour la Coupe du monde 2006 ont montré l'importance cruciale du travail mené par les professionnels avec les fans pour prévenir les atteintes à l'ordre public et la violence autour des stades et dans les lieux de retransmission publique des matches situés au centre ville.

Les supporters des équipes nationales étant les hôtes du tournoi, leur accueil bénéficiera de toute l'attention requise. A cette fin, la création d'Ambassades de supporters est prévue.

Tableau 2. Préviation du nombre de supporters visiteurs par match :

Ville	Population (en milliers de personnes)	Nombre de supporters visiteurs par match (en milliers de personnes)		
		minimum	moyen	maximum
Kyiv	2740	90,0	157,4	218,8
Donetsk	988	78,0	142,9	197,0
Lviv	735	42,5	81,9	111,5
Kharkiv	1461	78,1	159,3	220,2

Tableau 3. Prévisions du nombre de supporters par match :

Ville	Population (en milliers de personnes)	Nombre de supporters par match (en milliers de personnes)		
		minimum	moyen	maximum
Kyiv	2740	411,0	822,0	1233,0
Donetsk	988	247,0	543,4	790,4
Lviv	735	110,3	257,3	367,5
Kharkiv	1461	219,2	511,4	730,5

Le Département d'État ukrainien à la Jeunesse et aux Sports, conjointement avec le Réseau européen de supporters de football (FSE), a en 2011 initié les travaux préparatoires aux fins de créer les ambassades de supporters. Daniela Wurbs est l'un des gestionnaires de projet issus du FSE. L'UEFA, le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) et l'organisation « Football contre le racisme en Europe » (FARE) sont nos principaux partenaires dans cette activité.

A l'initiative du Réseau européen de supporters de football, du ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et du Sport et du Comité d'organisation de l'EURO-2012 de Lviv, la 2^e Conférence internationale des ambassades de supporters se tiendra à Lviv (Ukraine) les 27-28 avril 2011.

6. Accueil

Seuls quelques détails sont à mentionner dans ce domaine:

- Dans le cadre de l'EURO-2012, le ministère ukrainien de la Culture et du Tourisme a défini 105 circuits touristiques, d'une durée d'un ou deux jours et permettant de découvrir les 4 villes hôtes de matches de la phase finale du championnat et leurs alentours.
- L'Ukraine et la Pologne ont initié l'introduction de billets électroniques combinés (ticket combi) permettant avec un seul et même billet d'assister à un match du tournoi et d'utiliser tous les moyens de transport publics.
- Le Collège européen des universités polonaises et ukrainiennes (dont l'Université nationale de Lviv est l'un des initiateurs) a mené à terme le projet « EUROLANG-2012 ». Ce projet a pour objet de développer un matériel informatif et linguistique didactique destiné aux supporters des pays de l'UE. Il prévoit des cours en ligne de polonais et d'ukrainien. Le projet a été traduit en 26 langues européennes ainsi qu'en russe. Il est très bien documenté et illustré au moyen d'outils multimédias comme des graphiques, des animations, des sons, etc.
 Dans le cadre de ce projet, un dictionnaire multimédia « Glosari » a été préparé. Il comprend 5000 mots usuels, particulièrement dans le domaine du football, et un grand nombre de fichiers audio au format MP3.
 Pour les personnes handicapées, des places de stationnement spéciales ont été prévues à proximité du stade, ainsi que des tourniquets d'entrée adaptés, des rampes d'accès et des secteurs dédiés dans l'enceinte du stade. Des toilettes équipées sont installées à quelques mètres seulement des places qui leur sont réservées. Un système d'appel approprié relié aux services d'urgence est également prévu.
- Une attention particulière est portée au projet « Bénévoles pour l'EURO-2012 ». Tous les comités d'organisation des villes hôtes ont achevé les préparatifs des concepts de service bénévole. En règle générale, ces concepts décrivent 13 à 16 activités assignées aux bénévoles durant la préparation et l'accueil de l'EURO-2012 dont notamment : fournir des renseignements et des indications aux supporters et aux touristes, intervenir au sein des ambassades de supporters, au centre médias, dans les zones dédiées aux fans, seconder les services de sûreté et de sécurité, venir en aide aux spectateurs handicapés, améliorer les services urbains, assurer les premiers secours, contribuer à l'organisation d'autres activités destinées aux fans, etc.

Le programme de bénévolat a été initié et conduit en 2009 par l'Institut d'État au développement de la famille et de la jeunesse sur la base d'une étude sociologique. Selon ses résultats, les bénévoles ukrainiens sont principalement des jeunes de 15 à 19 ans (80%) dont plus de 72% de filles. Les conclusions de l'étude seront utilisées lors de la sélection et de la formation des futurs bénévoles. Au moment de la rédaction du présent rapport, les travaux avaient déjà été engagés.

Dans ce contexte, plusieurs réunions d'information et consultatives ont eu lieu fin de l'année 2010 avec des représentants du Bureau du coordinateur du Programme des Volontaires des Nations Unies en Ukraine, de l'UEFA ainsi qu'avec des experts d'Allemagne et d'Autriche. Les échanges d'expériences se poursuivront durant l'année 2011. A titre d'exemple, un séminaire spécial austro-ukrainien consacré à la formation des bénévoles et stadiers pour l'EURO-2012 sera organisé à Kyiv en avril-mai 2011 et permettra aux collègues autrichiens de faire part de leur expérience en tant que pays hôte de l'EURO-2008.

7. Coopération bilatérale entre l'Ukraine et la Pologne en matière de préparation et d'accueil de l'EURO 2012

A cette occasion, la coopération entre les deux pays a débuté le 28 septembre 2008 avec la signature d'un Accord de coopération durant l'UEFA EURO-2012. Aux termes de cet accord, les groupes de travail intergouvernementaux conjoints œuvrent activement à régler différentes questions dont notamment celle du bénévolat.

Le 30 septembre 2010, l'Ukraine et la Pologne ont signé un Plan d'action conjoint (« feuille de route ») dans le cadre de la préparation et de l'accueil de la phase finale de l'UEFA EURO-2012. Cette feuille de route définit les priorités d'une coopération bilatérale efficace ainsi que des objectifs précis qui devront être atteints d'ici juin 2012.

Cette coopération entre l'Ukraine et la Pologne portera principalement sur des projets organisationnels qui auront un impact direct sur la qualité de la préparation et la conduite du championnat.

8. Coopération internationale

La préparation de la phase finale du championnat de football EURO 2012 fait appel à la coopération internationale. En voici quelques exemples :

- Les structures gouvernementales et publiques d'Allemagne, pays hôte de la Coupe du monde de 2006, ont apporté à l'Ukraine une aide substantielle. Trois cycles de séminaires de travail sur l'assistance consultative et l'échange d'expériences ont eu lieu durant l'année 2010 avec la participation de la Société allemande pour la collaboration technique (GTZ). L'attention a principalement été portée sur la création et l'assistance de groupes de travail dans les villes hôtes de l'EURO-2012; la création de structures pour une gestion efficace de la préparation et de l'accueil de l'EURO-2012 dans ces villes; l'aide apportée aux villes hôtes sur des questions juridiques et contractuelles.
- L'Ukraine exprime sa reconnaissance à l'Autriche, un des deux pays ayant accueilli l'EURO-2008, pour l'échange d'expériences en matière de préparatifs de la tenue d'une grande manifestation sportive. Cette aide portait avant tout sur la préparation et l'exploitation des installations sportives et des stades, des autres infrastructures, les questions de sécurité, le travail avec les bénévoles, les ambassades de supporters et les stadiers.
- Dans le cadre de la préparation et de l'accueil de l'EURO-2012, l'Ukraine et Israël ont convenu de coopérer en signant en 2007 un Protocole d'accord et de coopération. Ce protocole porte principalement sur les télécommunications, les infrastructures publiques, la sécurité, les transports, la protection sanitaire et les infrastructures de tourisme.
- La Belgique, les Pays-Bas et le Portugal, en qualité de pays ayant respectivement accueilli l'EURO-2000 et l'EURO-2004 (durant la période 2007-2010, les représentants de ces pays ont organisé et pris part aux séminaires et conférences consacrés à la préparation et l'accueil de grandes manifestations sportives) ont fourni à l'Ukraine une assistance et des conseils pratiques. Les représentants de l'Italie, de la France et d'autres pays européens ont également apporté une aide consultative.

Dans le cadre du présent rapport, nous avons interrogé les représentants des comités organisateurs des villes hôtes de l'EURO-2012 sur les questions liées au travail des stadiers et des bénévoles en vue de la préparation de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012. Par esprit de synthèse, nous avons regroupé ces questions autour des problématiques suivantes :

- organisation de la coordination des activités et fonctions des bénévoles de l'UEFA et de ceux des villes hôtes ;
- échange d'expériences sur les instructions à donner aux bénévoles (délégation de pouvoirs et limitation des compétences des bénévoles en fonction de la situation) ;
- nécessité d'accélérer l'adoption de la loi ukrainienne sur « la sûreté et la sécurité lors d'événements sportifs de masse » ainsi que celle sur le bénévolat qui détermineront ainsi clairement le statut juridique, les droits et devoirs des stadiers et des bénévoles ;
- nécessité de mettre en place le Comité panukrainien de stadiers ;
- identification des établissements éducatifs de la région chargés de former les stadiers et de leur décerner un certificat (création éventuelle d'un centre de recrutement-formation des stadiers) ;
- vision claire du modèle de formation des stadiers ;
- lancement du projet de formation des stadiers sur la base de l'expérience du stade « Donbass Arena » ;
- équiper les bénévoles (ou seulement les chefs de sections ou les responsables de groupes) des outils nécessaires (numéros de téléphone en illimité) dans le but de mettre en place un système efficace de transmission d'informations durant l'exercice de leurs fonctions.

Ministère ukrainien de la Famille, de la Jeunesse et du Sport
(Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne)

B – RAPPORT DE L'ÉQUIPE CONSULTATIVE

1. Généralités

1.1. Introduction

Du 6 au 9 juin 2011, une équipe consultative (« l'équipe ») déléguée par le Comité permanent (« le Comité permanent ») de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (« la Convention ») a effectué une visite consultative en Ukraine (« la visite »), dans le cadre du projet sur le respect des engagements relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

L'équipe était formée des personnes suivantes:

- Paulo Gomes, Président du Comité permanent et chef de l'équipe
- Jo Vanhecke, Vice-président du Comité permanent et délégué de la Belgique
- Dariusz Derewicz, délégué de la Pologne auprès du Comité permanent
- John de Quidt, consultant, Royaume-Uni
- Kenny Scott, consultant, UEFA
- Marie-Françoise Glatz, Secrétariat du Comité permanent, Conseil de l'Europe

Comme ce fut le cas pour la visite consultative menée précédemment en Pologne en novembre 2010, le Comité permanent a invité l'UEFA à mettre à la disposition de l'équipe un observateur agissant en qualité de membre à part entière. Cet accord a été salué par l'ensemble des parties prenantes. Cette approche garantit une démarche multi-agences cohérente, et constitue une opportunité supplémentaire de renforcer le partenariat entre l'UEFA et le Conseil de l'Europe.

Le programme de la visite figure en Annexe 1 ; l'Annexe 2 liste les principaux interlocuteurs de l'équipe.

L'équipe tient à remercier l'ensemble de ses interlocuteurs pour avoir bien voulu la rencontrer et répondre à ses questions détaillées. Elle remercie tout particulièrement Mme Iryna Belyayeva (Experte de la Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne), M. Valerii Zhuliaev (Président de la Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne) et M. Denys Movchan (Adjoint au Chef de la Division sur la sécurité des grandes manifestations internationales, Ministère de l'Intérieur) de leurs précieuses contributions à l'organisation de la visite, leur aide sur le plan pratique et l'excellente organisation des visites et des rencontres.

A l'occasion d'une courte visite, il n'est pas possible de mener une évaluation approfondie de tous les aspects des dispositions prises par l'Ukraine. Il se peut également que certaines questions ou remarques se soient perdues au cours de l'interprétation. L'équipe s'est plus particulièrement consacrée à la coordination de l'EURO 2012, au maintien de l'ordre, à l'assistance stadière et à l'accueil des supporters dans le contexte général de la sécurité des événements sportifs.

Il est important de noter également que l'équipe ne peut commenter que ce qu'elle a vu. Elle est consciente que, de par sa structure et son programme, la visite, concentrée sur Kyiv et Donetsk, ne peut en aucun cas être révélatrice de la situation d'ensemble de l'Ukraine. Le stade Donbass Arena de Donetsk, seul stade opérationnel visité par l'équipe, est largement reconnu comme répondant aux plus hautes normes européennes. En revanche, les stades de Kyiv et Lviv sont toujours en construction ;

celui de Kharkiv semble achevé mais répond à des normes bien moins élevées que celui de Donetsk. Ce commentaire s'applique à la qualité de la gestion du stade, au fonctionnement de l'assistance stadienne, à l'infrastructure du stade et aux politiques et procédures en place.

Il est souhaitable qu'au cours des prochaines visites d'évaluation ou consultatives, l'équipe ait l'opportunité de visiter d'autres stades et, si possible, d'assister à un match autre qu'amical, afin de se faire une idée plus précise de la situation.

Le représentant de l'UEFA a travaillé aussi bien en Pologne qu'en Ukraine en qualité de consultant en matière de sûreté et de sécurité, pour le compte de l'UEFA, à la veille de l'EURO 2012. Certaines des observations formulées au cours de la visite consultative et des recommandations préliminaires soumises aux autorités ukrainiennes immédiatement après la visite reposent également sur son expérience de la situation plus générale en Ukraine, acquise au cours des deux dernières années, voire plus.

1.2. Aspects juridiques et constitutionnels

1.2.1. Situation actuelle

Il est demandé à l'Ukraine, et aux quatre villes organisatrices de l'EURO 2012 – Kyiv, Kharkiv, Donetsk et Lviv – de garantir la sécurité de tous les participants à l'EURO 2012. Les propriétaires des stades sont tenus de se conformer à la réglementation de l'UEFA en matière de sécurité des matches de football. L'équipe a été informée de la répartition des tâches entre l'exécutif, les autorités locales, celles en charge de la protection juridique et les organisateurs et participants à l'EURO 2012. Ces tâches ont trait à la sécurité et l'ordre public, à la définition des objectifs et aux activités de préparation des infrastructures, conformément aux exigences de sûreté et aux règles de l'UEFA.

Cependant, bien que l'équipe ait demandé un organigramme général et une description des mesures de sécurité et de sûreté dans le cadre du tournoi afin de compléter le rapport national ukrainien au Conseil de l'Europe, ces éléments n'ont pas été fournis. C'est pourquoi, à son arrivée en Ukraine, l'équipe n'avait pas d'idée bien précise de la coordination et des interconnexions entre les diverses instances nationales, régionales, locales, publiques et privées.

Pour la préparation du Championnat d'Europe de Football EURO 2012, l'Ukraine s'appuie sur les documents juridiques suivants:

1. La loi ukrainienne « relative à l'organisation et la tenue de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 en Ukraine » du 19 Avril 2007 N 962-V.

Cette loi identifie les mesures clés visant à créer les conditions requises pour l'organisation et la tenue de la phase finale de l'EURO 2012 en Ukraine, compte tenu de l'importance de cet événement pour l'économie du pays et l'image de l'Ukraine sur la scène internationale.

2. Le Décret ministériel ukrainien N° 823 du 29 juin 2004 relatif à l'approbation d'actions d'ordre public visant à garantir la sécurité et l'ordre public durant les matches de football, amendé par le Décret ministériel N° 753 du 27 août 2008.

Ce décret détaille le train de mesures destiné à garantir la sécurité et l'ordre public au cours des matches de football. L'équipe a appris que cette procédure a été élaborée conformément à la

Convention – ratifiée par la Verkhovna Rada d’Ukraine (Parlement national) le 15 novembre 2001 – et à la loi du 19 avril 2007 susmentionnée, ainsi que sur la base des exigences procédurales et de la réglementation de la FIFA et de l’UEFA.

Selon la législation ukrainienne, les organisateurs de matches de football, en coopération avec la police et les autorités locales, assurent la sécurité des supporters, des représentants des clubs de football, des arbitres et des autres personnes assistant au match.

Le personnel de l’organisateur (y compris les bénévoles et les stadiers) participent à la sécurité et au maintien de l’ordre au cours des matches de football. Par ailleurs, ils sont appuyés par les employés de sociétés de sécurité privées et par la police, présents sur le site de la manifestation. Au besoin, des employés d’autres organes peuvent être recrutés à cet effet.

L’organisateur de match de football, en coopération avec la police, les services de sécurité, les sociétés de sécurité privées, le propriétaire du stade, les organes de l’exécutif local et les autorités sanitaires, met en place l’équipe de coordination chargée de veiller à la sécurité et à l’ordre public durant les matches de football. Les différents membres de l’équipe de coordination doivent être équipés de matériels de communication et surveiller le bon déroulement de la manifestation afin de réagir rapidement en cas de situation imprévue.

Le propriétaire du stade et celui du club de football mobilisent les services de sécurité et nomment le responsable de la sécurité durant le match (responsable de sécurité/sûreté). Ce dernier, qui dirige notamment les stadiers et les employés en charge de la protection des personnes, coopère directement avec les responsables de la police, du service de santé et des pompiers.

L’organisateur du match de football, le gestionnaire des installations sportives et le club sont responsables de la sécurité et de l’ordre public dans le stade, alors que la police et les organes du ministère de l’Intérieur prennent en charge les alentours du stade, les chemins d’évacuation et les espaces publics de la ville où se joue le match.

L’équipe a eu l’occasion d’observer l’application pratique de ces principes lors du match de football opposant les équipes nationales d’Ukraine et de France au stade Donbass Arena de Donetsk. Elle a eu l’impression que les dispositifs mis en place à Donetsk, et notamment la coopération effective dans l’enceinte du stade entre l’organisateur et la police, ont répondu de manière pragmatique aux circonstances et besoins locaux. Ils n’étaient pas strictement conformes à la lettre de la loi mais reflétaient bien la réalité de la situation. L’équipe a eu connaissance de divergences similaires entre la théorie et la pratique dans plusieurs autres circonstances – voir ci-dessous.

1.2.2. Nouvelle législation

En février 2011, la session plénière du Parlement a examiné en première lecture le projet de loi relatif « aux spécificités du maintien de la sécurité et de l’ordre public en liaison avec la préparation et la tenue de matches de football » (enregistrement No 7137). Ce projet devrait être prochainement adopté en seconde lecture.

A l’issue de la visite de l’équipe, les autorités ukrainiennes ont remis à l’un des membres une copie de ce projet de loi. Il définit les caractéristiques juridiques et organisationnelles du maintien de la sûreté et de la sécurité en liaison avec la préparation et la tenue de matches de football en Ukraine, organisés conformément aux exigences nationales et internationales.

Le projet de loi contient un certain nombre de changements significatifs dans l'approche du maintien de la sécurité et de l'ordre public durant les rencontres de football en Ukraine. En particulier, il répartit les domaines de compétences entre les divers organes responsables, confère à chacun des fonctions particulières et précise les modalités de coordination de leurs activités. Les principaux organes concernés sont :

- l'organisateur du match ;
- le propriétaire du stade ;
- le club de football ;
- le personnel professionnel de sécurité ;
- la police ;
- les pompiers ; et
- l'exécutif local.

Le projet de loi contient également des dispositions importantes sur des questions telles que :

- la participation au maintien de la sûreté et de la sécurité des stadiers et employés des agences gouvernementales de sécurité, dotés d'une licence appropriée et du droit d'exercer les fonctions de protection des personnes présentes, ainsi que de la police ;
- la classification des matches de football en matches à risque normal et matches à haut risque ;
- la création d'un groupe de coordination, composé de représentants de l'organisateur du match de football, de la police, de l'exécutif local et d'autres institutions, afin qu'ils travaillent ensemble et renforcent la sécurité durant le match ;
- l'interdiction des matches en l'absence des documents nécessaires pour leur préparation et leur tenue sur un terrain particulier ;
- le pouvoir conféré au responsable de l'autorité de police concernée, en consultation avec l'organisateur du match de football, de demander l'interdiction d'une rencontre ou de restreindre l'accès des spectateurs à des lieux dangereux, ou encore d'imposer que le match se déroule à huis clos, si les circonstances risquent d'entraver l'action des forces de l'ordre, la sécurité routière ou la protection contre l'incendie, ou d'engendrer des risques pour la sécurité des participants et des spectateurs durant le match.

Dans le temps qui leur était imparti, les membres de l'équipe n'ont pas eu l'occasion d'étudier et de discuter entre eux du projet de loi. Ils n'ont pas non plus pu mener une analyse approfondie, bien qu'un examen initial laisse entrevoir une amélioration par rapport à la législation antérieure, qui couvrait un éventail plus large de manifestations sportives et d'événements de masse.

En particulier, l'équipe n'a pas toujours réussi à identifier clairement qui est responsable de la sûreté et qui dirige la sécurité sur les différents sites et selon les circonstances. En fait, la distinction entre ces deux aspects n'était pas très claire. Les autorités ukrainiennes devront veiller à lever toutes les ambiguïtés et s'assurer que toutes les parties prenantes ont parfaitement connaissance de leurs rôles et de ceux des autres organes concernés et sont prêtes à collaborer étroitement.

La décision d'axer exclusivement la nouvelle législation sur les rencontres de football est à saluer. Cependant, il est essentiel de synthétiser au plus vite ses dispositions dans un concept intégré de sûreté et de sécurité de façon à parvenir à une compréhension globale de toutes les incidences sur la sûreté et la sécurité sous l'angle juridique, procédural et relationnel.

Il est absolument impératif que le Parlement d'Ukraine adopte et mette en œuvre au plus tôt cette nouvelle législation. Le concept public et privé de sûreté et de sécurité pour l'EURO 2012 et le plan

national de sécurité pour la ligue nationale nécessitent une mise en conformité urgente avec cette législation.

En conséquence, l'équipe recommande aux autorités ukrainiennes d'adopter et de mettre en œuvre sans délai la nouvelle législation sur les rencontres de football. (REC 1)

2. Principales conclusions

2.1. Structures de coordination

Sur la base des grands tournois organisés antérieurement en Europe, il est clair que les structures de coordination en matière de sûreté et de sécurité sont de la plus haute importance. C'est sans conteste le cas lorsqu'un tournoi de ce type est organisé par deux pays. D'un autre côté, ce type d'événement peut servir de levier aux pays organisateurs pour mettre en œuvre des mécanismes de coordination renforcés au bénéfice de leur ligue nationale de football après la manifestation.

En examinant l'approche de la sûreté et de la sécurité en vue de l'EURO 2012, l'UEFA et d'autres ont souligné à maintes reprises la nécessité d'une démarche intégrée, faisant intervenir à la fois des agences publiques et privées – police, sécurité, stadiers et direction du stade, les instances du football et les autorités publiques compétentes. En mars 2009, l'UEFA a transmis aux autorités ukrainiennes un document intitulé « UEFA EURO 2012 Pologne-Ukraine Concept intégré de sûreté et de sécurité – les exigences de l'UEFA ». Ce document établit clairement les attentes de l'UEFA à l'égard des deux pays hôtes en termes d'élaboration d'un Concept intégré de sûreté et de sécurité.

La définition d'une politique actualisée de sûreté et de sécurité devrait être un objectif majeur en termes de création, à partir de l'EURO 2012, d'un héritage pour l'avenir du football ukrainien. Seule une approche intégrée impliquant toutes les parties prenantes publiques et privées est susceptible de garantir la sûreté et la sécurité lors des matches de football. Cette approche multi-agences doit reposer sur la coordination, la communication et la coopération et suppose obligatoirement une définition précise et par écrit des responsabilités de chaque partenaire.

Sur la base du rapport national soumis par les autorités ukrainiennes au Comité permanent, il est extrêmement difficile de déterminer avec certitude l'organe chargé de décider ou d'agir sur telle ou telle question. Il est fait référence à plusieurs lois existantes et à un projet de loi actuellement soumis au Conseil suprême ukrainien. L'équipe a obtenu copie du Projet de concept de sûreté et de sécurité et du Projet de loi sur les événements sportifs de masse (décrit en détail ci-dessus). Ces projets témoignent de la volonté affirmée d'établir une structure claire. Cependant, la loi suppose d'être mise en œuvre. Pour l'heure, aucune preuve documentaire ne détaille la façon dont ce souhait d'approche intégrée sera concrétisé.

Au cours de la visite, nous avons constaté l'absence à ce jour d'un quelconque concept privé-public intégré de sûreté et de sécurité pour l'EURO 2012. En fait, à un certain moment, les aspects privés et publics du concept ont été séparés. L'Agence nationale nous a indiqué que l'UEFA et le Comité local d'organisation n'avaient pas réussi à mettre au point dans les temps le concept privé de sûreté et de sécurité. L'Agence nationale n'a de ce fait pas été en mesure d'achever un concept synthétique ou intégré regroupant les obligations et engagements publics et privés.

Alors que les sphères publiques et privées semblent progresser dans l'élaboration de leur concept respectif, il est nécessaire à un certain moment de réunir ces deux approches. Les partenaires privés et

publics doivent travailler de concert durant la préparation et le déroulement du tournoi. L'équipe s'est interrogée sur le degré réel d'engagement des agences publiques et des organes du secteur privé à travailler ensemble, en tant que véritables partenaires. Cette question doit absolument être réglée, faute de quoi elle constituera un obstacle redoutable à la mise en œuvre d'actions efficaces.

De ce que nous avons pu constater au cours de notre visite, il semble que l'absence de concept privé de sûreté et de sécurité pour les stades et les sites officiels pourrait retarder la mise au point du concept intégré global de sûreté et de sécurité. Il convient de remédier à cette situation dans les meilleurs délais afin que les propositions de rapprochement des approches privée et publique puissent être évaluées et comprises.

Par conséquent, l'équipe recommande qu'un concept intégré de sûreté et de sécurité, incorporant les éléments tant privés que publics, soit élaboré et adopté au plus tôt par les autorités ukrainiennes. (REC 2)

L'équipe a noté que dans une région au moins (Donetsk), un concept régional de sûreté et de sécurité, fondé sur les dispositions nationales provisoires, a déjà été mis en œuvre et semble fonctionner correctement. Il sera adapté au concept national dès que celui-ci aura été approuvé.

L'équipe estime très important que tous les supporters soient traités de la même façon dans les différents stades et dans l'ensemble des villes hôtes. Elle a eu connaissance par exemple d'un éventuel traitement différencié, selon qu'il s'agisse du stade de Donetsk ou des autres villes. Cette situation renforce encore la nécessité d'un concept intégré entre les niveaux national et régional et entre les organes privés et publics.

Par conséquent, l'équipe encourage les autorités ukrainiennes à veiller à une identification et définition claire des responsabilités organisationnelles (Qui est responsable de quoi et à qui appartient la décision finale), aux niveaux central, régional et local. (REC 3)

Ce besoin de cohérence s'applique aux stades, mais aussi à l'ensemble des 37 lieux choisis par l'UEFA comme sites officiels – stades, zones dédiées aux fans, bases d'entraînement, etc. Chacun d'eux dispose d'un passeport de sécurité.

2.1.1. Organes spécifiques

Au cours des diverses réunions organisées dans le cadre de la visite de l'équipe, il est clairement apparu que l'Agence nationale pour la préparation et l'accueil de l'EURO 2012 est l'organe central en charge des préparatifs du championnat. Cependant, nous n'avons pas réussi à définir ses relations exactes avec le Conseil de coordination pour la préparation et l'accueil de l'EURO 2012 (renommé depuis lors en Comité pour la préparation et la tenue de l'EURO 2012), évoqué en page 8 du Rapport national. Ce comité est composé de représentants du plus haut niveau politique, ce qui nous laisse supposer qu'il supervise directement le travail de l'Agence nationale.

Par ailleurs, l'équipe n'a pas pu déterminer avec précision (et ce doit être le cas d'autres partenaires extérieurs) quelles étaient les relations entre l'Agence nationale, le Bureau pour la coordination interinstitutionnelle pour la sûreté et la sécurité et le Bureau pour la coopération et coordination internationales des mesures de sécurité encadrant la préparation et l'accueil de l'EURO 2012.

La sûreté et la sécurité ne sont qu'un des éléments traités par l'Agence nationale. Le Président dirige la coordination de la préparation par l'intermédiaire du Vice-premier ministre. L'Agence nationale est chargée de coordonner les efforts de l'ensemble des parties prenantes à l'EURO 2012. La même approche verticale et horizontale a été adoptée au plan régional/local. Cette méthode de travail similaire aux deux niveaux ne peut qu'être encouragée. Néanmoins, il convient également de veiller à ce que les mécanismes de coordination gardent leur flexibilité.

L'Agence nationale dispose de 22 antennes et plusieurs ministres ou vice-ministres sont représentés lors de ses réunions, mais il est difficile de parvenir à des résultats concrets en présence d'un nombre aussi élevé de participants (selon le chef de l'Agence nationale, chaque réunion rassemble au moins 35 personnes). D'où l'importance de compenser l'approche interdépartementale, indispensable, par des processus décisionnels rapides et flexibles.

Le Rapport national et les réunions tenues par l'équipe ne permettent pas de déterminer clairement quel est le véritable pouvoir de décision du ministère de l'Intérieur, concernant par exemple les questions de sûreté et de sécurité. Le ministère de l'Intérieur étant considéré comme l'acteur principal dans ce domaine, il doit disposer des pleins pouvoirs et de ressources suffisantes pour mettre en œuvre le concept de sûreté et de sécurité. Il convient de faire savoir à tous les partenaires quel organe et quelle personne sont en charge, au sein du ministère de l'Intérieur, des préparatifs en termes de sûreté et de sécurité pour l'EURO 2012 et qui prend les décisions durant le tournoi proprement dit. C'est tout particulièrement important pour les (gouvernements compétents des) pays participants, voisins ou de transit, qui seront appelés à soutenir l'Ukraine au cours de l'EURO 2012.

Au fil des différentes réunions, et après étude des informations contenues dans le rapport national, il est nettement apparu que la division des tâches et les structures de coordination à l'échelon national existent en théorie mais ne sont pas toujours claires dans la pratique, surtout pour les partenaires extérieurs. Même s'il est très difficile d'obtenir une vue d'ensemble parfaite sur la base de quelques réunions seulement, l'équipe avait le sentiment que des améliorations pouvaient encore être apportées au niveau national et régional/local en matière de coordination, coopération et communication entre toutes les parties prenantes. Il convient d'indiquer clairement à tous quel organe, mais aussi quelle personne (nominative) sont responsables aux plans international, national et régional/local des questions de politique, de police ou de celles relevant du secteur privé (stades) s'agissant de la sûreté et la sécurité de l'EURO 2012. Un organigramme transparent et simple est de toute urgence nécessaire.

La structure de l'Agence nationale est reproduite au niveau régional/local par des Agences régionales pour la préparation de l'EURO 2012. De nombreux groupes de travail, sous-groupes et task forces se consacrent à différents thèmes (ils seraient au nombre de onze, nous a-t-on déclaré). Cette approche est à saluer, mais il faut s'assurer que personne n'agit isolément.

Cependant, lorsque l'équipe a posé certaines questions spécifiques aux principaux responsables à Donetsk, ils n'ont pas tous été en mesure d'indiquer clairement qui avait le pouvoir de décider quoi en matière de sûreté et de sécurité. Les questions de mobilité et d'hébergement peuvent par exemple avoir une influence décisive sur le concept de sûreté et de sécurité. D'où l'importance pour la personne portant la responsabilité finale au niveau local d'être parfaitement au courant des progrès réalisés dans tous les domaines pertinents, afin de pouvoir assurer la coordination entre l'ensemble des acteurs locaux, y compris le Comité local d'organisation, et veiller au respect de toutes les exigences.

2.1.2. Coordination de l'action de la police et de l'assistance stadière

Cette approche intégrée doit couvrir, par exemple, la collaboration entre la police et les stadiers dans l'enceinte même du stade. Lors du match Ukraine – France à Donetsk, nous avons pu constater la mise en œuvre d'une telle approche entre le responsable de la sécurité du stade et la direction du match et entre les stadiers et la police. Cependant, plusieurs personnes ont évoqué la nécessité d'un appui officiel (un concept national approuvé) pour cette méthode de travail intégrée, définissant par écrit qui est chargé de décider quoi pour chaque scénario envisageable, dans l'enceinte du stade et en-dehors. Ce document devra être le plus circonstancié possible et éviter les formulations générales, ne pas être prescrit en détail dans la législation mais refléter les principes généraux de l'approche intégrée multi-agences.

A titre d'exemple, l'équipe a appris qu'en cas de dégradation de la situation en termes de sûreté/sécurité, le directeur du stade peut demander l'intervention de la police, demande devant intervenir par écrit. Elle n'a par contre pas eu connaissance d'un quelconque formulaire préétabli à cet effet.

Le Rapport national ukrainien indique (au paragraphe 1 de la page 10) que « la coordination précise des activités des stadiers et des forces de police est en cours d'élaboration. Selon ce processus, les forces de police seront déployées aux abords immédiats du stade afin d'être en mesure de réagir aux situations d'urgence tout en échappant à l'attention des supporters. » Une telle politique est en désaccord avec une approche intégrée basée sur un déploiement policier peu important mais visible, qui inclut une présence policière de tous les instants dans le stade. Cette présence devrait être renforcée ou réduite en fonction de l'évolution du risque.

Au vu de la tenue de l'EURO 2012 l'année prochaine et de la nécessité de tester cette approche intégrée conformément aux exigences et conditions de l'UEFA pour cette manifestation (par exemple un périmètre extérieur), il est urgent d'approuver ce concept au plus haut niveau, de former l'ensemble du personnel clé à ce concept et d'organiser des matches tests dans les conditions de l'EURO 2012.

L'équipe a noté avec satisfaction l'intention des autorités ukrainiennes de recourir à plusieurs matches du championnat national ainsi qu'à des matches amicaux de l'équipe nationale en guise de tests, aux fins de vérifier l'ensemble des mécanismes et procédures pour l'EURO 2012. Ces matches tests devront se tenir dans les conditions de l'EURO 2012, y compris avec la mise en place d'un périmètre extérieur.

2.1.3. Le stade Donbass Arena

L'équipe a constaté la haute qualité et le professionnalisme de l'assistance stadière qui opère au stade Donbass Arena de Donetsk. Ce modèle a fait l'objet d'un rapport de vérification suite à une inspection menée pour le compte de l'European Stadia Safety Managers' Association (« ESSMA ») et l'UEFA en août 2010. Ce rapport a conclu que le programme de Donbass Arena satisfait aux exigences de formation des stadiers pour le tournoi EURO 2012 de l'UEFA. Les normes professionnelles mises en œuvre dans la gestion de l'assistance stadière n'ont fait que conforter la confiance des auteurs du rapport.

L'équipe a reconnu que le stade Donbass Arena n'est pas représentatif de l'Ukraine dans son ensemble et que le modèle qui y est appliqué n'est pas encore reproduit dans le reste du pays. Cependant, compte

tenu du temps disponible, l'équipe estime que les autorités ukrainiennes devrait employer les bonnes pratiques développées au stade Donbass Arena de Donetsk en guise de modèle à suivre par les autres villes hôtes ukrainiennes. L'un des moyens consisterait à former régulièrement le personnel en charge de la sûreté et la sécurité à l'occasion des matches organisés au stade Donbass Arena. Cette démarche peut également favoriser l'harmonisation des approches au cours de l'EURO 2012 dans toutes les villes hôtes d'Ukraine.

Par conséquent, l'équipe recommande que le modèle d'assistance stadière en place au stade Donbass Arena de Donetsk soit considéré comme une norme de référence au niveau national, à mettre en œuvre dans les trois autres villes hôtes dès que possible, afin que les spectateurs puissent se familiariser avec le nouveau concept d'assistance stadière. (REC 4)

Le stade Donbass Arena est sans aucun doute l'un des stades les plus impressionnants d'Europe. Inauguré en août 2010, il peut accueillir 50.055 spectateurs assis, répartis sur trois niveaux, ainsi que 196 spectateurs handicapés. Il comprend par ailleurs 19 points médicaux forts de 43 stadiers médicaux et de médecins, ainsi que quatre équipes médicales mobiles. Le stade met également 1.169 places à la disposition des médias. Les places assises sont toutes couvertes, les rangées sont largement espacées et les normes de visibilité sont bonnes. La disposition des barrières est bien conçue et semble adaptée à l'usage prévu. L'absence de piste d'athlétisme et la forme légèrement ovale permettent une bonne vision du terrain, quel que soit l'emplacement choisi.

L'équipe a également aperçu le nouveau stade en construction à Kyiv, de l'extérieur et d'en haut, depuis la terrasse de l'hôtel voisin, mais n'a pu se forger qu'une impression générale. A première vue, il semble reprendre la conception de celui de Donetsk, mais est doté d'une piste d'athlétisme. L'emplacement est nettement plus étroit, il y a moins d'espace pour le contrôle et la circulation des spectateurs, notamment lorsqu'un périmètre extérieur est en place.

L'équipe félicite les autorités ukrainiennes pour les normes élevées mises en œuvre pour la construction et la gestion du stade Donbass Arena de Donetsk, et recommande qu'elles servent de modèle à adopter dans les trois autres villes hôtes ukrainiennes. (REC 5)

2.2. Maintien de l'ordre

2.2.1. Déploiement policier

Lors des réunions d'information d'avant match au stade Donbass Arena avec les autorités locales privées et publiques en charge de la préparation des mesures de sûreté et de sécurité pour le match amical prévu plus tard dans la journée, en présence notamment du responsable du stade pour la sécurité et la sûreté et du commandant de police, l'équipe a appris que :

- 160 policiers étaient prévus lors du match amical, plus 115 policiers en réserve.
- Une décision d'évacuer le stade serait prise conjointement par les autorités représentées dans la salle de commandement et de contrôle. En cas d'incident sérieux intervenant en-dehors du périmètre privé du stade et de nécessité d'évacuer les spectateurs, la police serait seule à prendre la décision.
- Le match amical était considéré à haut risque car plus de 15.000 spectateurs étaient attendus.
- Il n'a pas été précisé si la police utilisait des niveaux graduels d'intervention (recours à la force) en fonction de la gravité de l'incident. Le responsable de la police a simplement rappelé sa grande expérience et ses succès antérieurs dans le même genre de situation pour légitimer sa façon de faire.

- Pour l'EURO 2012, près de 950 stadiers sont prévus au stade Donbass Arena – mais voir les commentaires ci-dessous.
- Trois lignes d'intervention sont en place : les stadiers (ratio de un pour 100 spectateurs), la sécurité privée (environ 44 / 45 agents par match en pleine capacité), et la police.

Durant le match amical entre l'Ukraine et la France, l'équipe :

- A noté avec satisfaction l'emplacement, l'excellente infrastructure et la qualité de la salle de commandement et de contrôle, qui facilite grandement le travail des responsables privés et publics. Elle est spacieuse et bien équipée et peut accueillir 25 personnes ;
- A noté également le niveau relativement élevé de professionnalisme du personnel et les équipements informatiques de haute qualité (y compris 540 caméras de télévision en circuit fermé couvrant l'ensemble du stade et ses alentours) mis en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité du stade ;
- A reconnu que la présence policière dans l'enceinte et à l'extérieur du stade semblait bien équilibrée et relativement discrète;
- A pris note du déploiement de plusieurs services de police spécialisés et de la participation des cadets de la police au maintien de l'ordre dans le stade, en soutien des policiers ;
- A eu le sentiment que la faible présence policière dans le stade, d'environ 10 à 20 policiers, risquait d'être insuffisante pour assurer correctement le lien entre le personnel privé et public, en cas de besoin.

L'équipe n'a pas pu savoir sur quelle base avait été défini le nombre de policiers déployés dans et aux alentours du stade. Elle n'a pas été en mesure de déterminer s'il avait été fixé sur la base d'une formule établie au niveau central ou s'il reflétait simplement l'avis et l'expérience du responsable local de la police. En particulier, elle n'a eu connaissance d'aucune référence à une quelconque évaluation des risques.

Par conséquent, l'équipe recommande un déploiement équilibré des forces de police, diminuant graduellement depuis le périmètre extérieur jusque dans l'enceinte du stade, fondé sur une évaluation dynamique du risque et les exigences de l'UEFA, compte tenu d'une approche intégrée. (REC 6)

Suite à la formation qui leur a été dispensée récemment à Londres, la philosophie des responsables de match a déjà changé.

L'équipe estime important de déterminer longtemps à l'avance qui sera le responsable en chef et le responsable en second dans chacune des villes hôtes. Dans bien des cas, le responsable du match, normalement en charge du stade et de ses alentours, a davantage d'expérience des mouvements de supporters et de foule et de leur gestion. Pourtant, durant l'EURO 2012, d'autres lieux susciteront l'intérêt des supporters (les centres villes, les zones réservées aux fans, etc.). Il faudra porter une attention particulière au choix des personnes les plus aptes à remplir les diverses missions.

Il a été porté à la connaissance de l'équipe que la police avait été dotée d'un budget suffisant pour l'EURO 2012, lui permettant de renouveler sa flotte de véhicules ainsi que son matériel de communication et de renseignement.

Au cours de sa réunion avec les responsables du ministère de l'Intérieur, l'équipe a appris que le ministère était satisfait de la qualité de la législation relative à la police et aux sociétés de sécurité

privées. La nouvelle loi comprendra un chapitre sur la coopération internationale avec le Conseil de l'Europe.

2.2.2. Point national d'information « football »

L'équipe se félicite de la création d'un point national d'information « football » au sein du bureau Interpol du ministère de l'Intérieur. Il fait office de point de contact unique pour les échanges d'informations et les délégations de police en visite à l'occasion de tous les matches de football de dimension internationale. Ceci est conforme aux bonnes pratiques européennes et facilite la coopération au plan international. Il est fortement souhaitable que les autorités ukrainiennes veillent au rôle central du point national ukrainien d'information « football » durant et après le tournoi, afin de garantir une coopération policière internationale répondant aux normes européennes communes.

Il est particulièrement important de clarifier au plus tôt le rôle du point national d'information « football » avec le Centre d'information et de coordination de la police (CICP), qui sera établi durant le tournoi. Le point national d'information « football » doit être un acteur privilégié au sein du CICP, et être responsable de l'échange d'informations avec ses homologues européens et de la coordination des délégations de police en visite en Ukraine. Au moment de la visite, le fonctionnement du CICP durant l'EURO 2012 n'était pas clairement établi. L'équipe invite instamment les autorités ukrainiennes à y remédier au plus vite car le CICP sera le point central d'échange d'informations aux niveaux national et international.

Au cours du tournoi, le CICP devra coordonner l'ensemble des contacts bilatéraux avec la Pologne, des contacts internationaux entre services de police et des contacts au niveau régional/local. C'est lui qui fera office de centre de crise pour les échanges d'informations entre services de police, et ce sept jours sur sept et 24 heures sur 24. La composition, la dotation en effectifs, les ressources et les équipements du CICP présentent de ce fait une importance cruciale. Des policiers expérimentés, travaillant quotidiennement dans le domaine de l'échange d'informations, devront recevoir une formation adaptée avant le tournoi. Il est par ailleurs essentiel que les autorités ukrainiennes prennent contact avec les points nationaux d'information « football » suisse et autrichien afin d'avoir une vision claire de la façon dont leurs CICP ont fonctionné durant l'EURO 2008.

L'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de veiller à ce que le point national d'information « football » joue un rôle central durant l'EURO 2012 et, à cette fin, de clarifier le fonctionnement du CICP en tant qu'organe central d'échange d'informations. (REC 7)

2.2.3. Agents de renseignement et policiers physionomistes dans le football

En Ukraine, il n'existe pas encore d'agents de renseignement et de policiers physionomistes. Cependant, il sera procédé à un échange d'agents issus des délégations internationales de police entre les deux pays organisateurs.

Au cours de la visite, il est apparu que le point national d'information « football », bien que de création relativement récente, était déjà parfaitement au courant des besoins des pays participants et des délégations de police en visite. Il convient de tirer profit autant que possible de cette expérience, également au plan national, aux fins de créer un réseau d'agents de renseignement et de physionomistes conforme aux normes européennes. Ces personnes jouent un rôle déterminant dans la transmission des informations mais peuvent également influencer sur le nombre, le type et le lieu des déploiements policiers.

Par conséquent, l'équipe recommande que dans le recours aux différents niveaux d'intervention policière, il soit pleinement tenu compte des agents de renseignement et policiers physionomistes œuvrant dans le monde du football. (REC 8)

2.3. *Gestion de la foule et assistance stadière*

2.3.1. Assistance stadière

Les stadiers du Donbass Arena reçoivent leurs instructions quatre heures avant le match. Leurs tâches semblent clairement définies et bien comprises. Ils sont élégamment vêtus et leur apparence inspire confiance. Cependant, comme indiqué ci-dessous, l'assistance stadière dans l'enceinte du stade est largement passive. Si cela ne pose pas de problème avec une foule de moins de 25.000 personnes, il est difficile d'évaluer comment le système fera face en cas de pression.

L'esplanade à l'arrière de la tribune basse est large, lumineuse, aérée et bien entretenue. Mais il était possible d'assister au match depuis certains emplacements de ce lieu et aucun effort n'a été fait pour inciter les spectateurs à gagner les sièges. Ceci peut s'avérer problématique si le stade est plein. L'équipe a été informée que le nombre moyen de spectateurs lors des matches de ligue nationale est de 34.000 personnes.

Lors du match auquel l'équipe a assisté, les spectateurs étaient peu nombreux – pas plus de 25.000. Néanmoins, toutes les tribunes du stade étaient ouvertes. La plupart des spectateurs ont suivi le match assis, hormis un groupe de 200 – 300 ultras qui sont restés debout, en bloc, derrière l'un des buts. Un coordinateur, juché sur une plate-forme mise à disposition par l'organisateur, faisait office de chef d'orchestre. Ce groupe était à l'évidence toléré et ne posait aucun problème du fait de son effectif réduit. Il n'en sera peut-être pas de même dans un stade bondé.

L'équipe a remarqué que les panneaux publicitaires entourant le terrain et installés pour un match international obstruaient la vision des spectateurs assis aux premiers rangs. La direction du stade a réfuté cet argument lorsque la question a été portée à son attention. L'équipe considère que ce point mérite d'être approfondi pour éviter que les spectateurs soient incités à se lever. Il n'y avait pas non plus d'espace entre les panneaux, susceptible de permettre aux spectateurs de pénétrer sur le terrain en cas d'urgence. Il a été déclaré à l'équipe que ces passages n'étaient pas requis, l'espace derrière les panneaux étant suffisant pour permettre un dégagement latéral des spectateurs.

L'équipe a également observé avec appréhension que certains joueurs ont tiré des ballons dans la foule avant le début du match. Ces actes ont engendré quelques bousculades, potentiellement dangereuses en cas de stade plein.

Aucun incident sérieux n'a été à signaler durant le match. La bière était vendue dans des gobelets en plastique et pouvait être emportée. Cela n'a semblé-t-il pas posé de problème mais doit être attentivement surveillé. Fait plus inquiétant, plusieurs fusées éclairantes ont été tirées durant le match par les supporters locaux pour célébrer les buts. Les autorités ukrainiennes devront régler cette question par une politique d'assistance stadière plus active.

L'équipe a reconnu que la grande passivité de l'assistance stadière n'a pas engendré de risque au cours du match auquel elle a assisté, mais s'est déclarée préoccupée par l'absence de prise en compte d'un certain nombre de problèmes potentiels, notamment le manque de visibilité derrière les panneaux

publicitaires, la tolérance à l'égard des spectateurs debout dans l'esplanade, le comportement des ultras et l'utilisation de fusées éclairantes.

L'esplanade extérieure était vaste et offrait un large espace pour l'accueil, la circulation et la gestion de la foule. Elle était bien aménagée et accueillante. Les issues piétonnes étaient toutes déverrouillées et gardées durant le match, mais l'équipe n'a pas réussi à savoir s'il en était de même des portes de sortie des véhicules.

Par conséquent, l'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de revoir l'approche générale de leur politique d'assistance stadière afin de faire en sorte que les spectateurs soient gérés positivement, avec amabilité et en douceur. (REC 9)

2.3.2. Contrôle à l'entrée

Le contrôle à l'entrée des spectateurs était bien organisé. Trois périmètres de sécurité avaient été mis en place. Le premier, gardé par des stadiers et des agents de police, était destiné au contrôle visuel des billets ; le second, avec des stadiers et du personnel de sécurité privé, permettait un contrôle plus détaillé des billets. Ce périmètre était équipé de tourniquets bas, que des spectateurs déterminés auraient facilement pu franchir. Les autorités ukrainiennes devront s'assurer que les contrôles au niveau du premier périmètre et le personnel du second périmètre sont suffisants pour éviter ce type de débordement durant l'EURO 2012. Le troisième périmètre correspondait à l'entrée du stade proprement dit et était gardé par des stadiers.

La fouille des spectateurs a été menée avec efficacité et n'a pas occasionné de grands retards. Néanmoins, elle n'a pas empêché certains spectateurs d'introduire des engins pyrotechniques dans le stade, même si le match n'était suivi que par 20-25.000 personnes. Habituellement, tous les spectateurs sont fouillés. Les autorités ukrainiennes auront peut-être à cœur de revoir leur politique dans ce domaine pour les matches de l'EURO 2012, lorsque le stade sera plein. Si elles font montre de la volonté de proposer des installations de qualité et d'inciter ainsi les spectateurs à pénétrer dans le stade bien avant le début des matches, elles devront néanmoins être vigilantes car certains groupes ont pour habitude d'arriver en toute dernière minute.

En réponse aux questions de l'équipe à propos du risque de bousculade à l'extérieur du stade en raison des arrivées tardives, les organisateurs du match ont expliqué leurs politiques générales (en matière d'approche intégrée, de planification des imprévus et de traitement des billets contrefaits) et la priorité qu'ils accordent à la sécurité des spectateurs. Cependant, ils ont constamment fait référence à la loi et ne semblent pas particulièrement concernés par les problèmes opérationnels spécifiques.

Lors des matches nationaux, les visiteurs sont divisés en deux groupes, les organisés et les non-organisés. Il a été déclaré que le même concept serait appliqué lors de l'EURO 2012, même s'il est difficile de voir dans la pratique comment ce système fonctionnera.

L'équipe a été informée de la mise en place de panneaux d'affichage et de la diffusion d'annonces aux abords des stades pour informer les spectateurs du rôle des stadiers.

2.3.3. Effectif des stadiers

L'équipe s'est dite préoccupée de l'inconsistance des informations qui lui ont été fournies quant à l'effectif des stadiers requis dans les différents stades. Le tableau de la page 11 du Rapport national ukrainien fait état de 18.562 stadiers/gardes requis pour l'ensemble des stades, si sur chaque terrain doit se dérouler un match à haut risque. Dans ce contexte, l'expression « haut risque » a trait à tout match rassemblant plus de 15.000 spectateurs – soit dans la pratique tous les matches de l'EURO 2012. L'équipe a estimé que cette information était fondamentalement biaisée. Les chiffres avancés dans le tableau sont artificiellement élevés et c'est l'ensemble de l'équation qu'il convient de revoir. En fait le Comité local d'organisation, dans sa présentation de l'EURO 2012, avançait des chiffres totalement différents. Le responsable national de la sûreté et de la sécurité a informé l'équipe que le nombre total de stadiers sur les quatre terrains était de 3.600 pour les matches à haut risque. Il est urgent d'accorder ces chiffres.

Si les chiffres du rapport national reposent sur une formule juridique particulière, elle devrait être réexaminée et révisée immédiatement. Plus précisément, l'équipe recommande vivement que le niveau de déploiement de toutes les ressources en matière de sûreté et de sécurité soit régi non par une disposition juridique rigide, mais par un processus constant d'évaluation dynamique du risque, prenant en compte l'évolution de la situation.

Par conséquent, l'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de déterminer les ressources nécessaires en matière de sûreté et de sécurité sur la base d'une évaluation dynamique du risque et non pas seulement selon des dispositions juridiques. (REC 10)

L'équipe a été informée que les autorités ukrainiennes envisagent de recourir à 2.000 bénévoles, pour 42 manifestations et 2 millions de spectateurs. Ils seront sélectionnés pour l'essentiel en fonction de leurs compétences linguistiques.

2.3.4. Formation des stadiers

Au cours de la visite, l'équipe a discuté avec les autorités ukrainiennes de la façon dont les autres terrains peuvent parvenir aux mêmes normes qu'à Donetsk. Il en est ressorti que la solution la plus efficace consistait à former à la fonction de stadiers des étudiants/cadets des académies de police des villes hôtes. Cette proposition était soutenue par le ministère de l'Intérieur et l'Agence nationale. Tout en formulant des réserves quant à l'utilisation de cadets de la police (voir ci-dessous), l'équipe ne s'est pas jugée compétente pour déterminer si une quelconque approche alternative était encore envisageable, compte tenu des contraintes de temps auxquelles sont confrontées les autorités ukrainiennes.

Le Secrétariat du Comité permanent a déjà porté la récente Recommandation du Comité permanent sur la formation des responsables de la sécurité, des contrôleurs et des stadiers (Rec (2011)1) et le manuel qui l'accompagne à l'attention des autorités ukrainiennes. Ils ont été bien accueillis mais il est difficile de savoir dans quelle mesure les autorités ukrainiennes se fonderont sur cette recommandation pour la formation de leur personnel de sécurité.

L'équipe a par la suite été informée qu'un programme de « formation de formateurs », s'inspirant du programme conçu par l'ESSMA, sera mené à Kyiv du 9 au 15 septembre 2011 avec l'aide de l'UEFA. Cette action concernera 16-24 formateurs chargés à leur tour de former les stadiers dans les villes hôtes (hormis Donetsk). Il est suggéré de mettre en œuvre rapidement la recommandation précédente à

propos du recrutement des stadiers afin qu'une fois formés, ils puissent être mis à l'épreuve dans un environnement opérationnel avant le tournoi.

L'absence de progrès dans ce domaine, en dépit du programme ESSMA et de deux formateurs formés dans le pays depuis septembre 2010, a engendré un risque inutile pour le tournoi. L'UEFA semble elle aussi préoccupée par le calendrier de formation des stadiers après achèvement du programme de formation des formateurs. Il convient d'établir clairement dès que possible comment et à quel moment ces formations seront dispensées dans chaque stade. (L'équipe a été informée d'un programme pour la formation de 5.000 stadiers.)

L'équipe a également pris conscience du retard dans la construction des stades de Kyiv et Lviv et de l'incapacité concomitante de nommer les responsables de la sûreté et de la sécurité. Elle considère que cette situation présente également un risque à l'approche du tournoi et qu'il convient d'y remédier.

Par conséquent, elle recommande aux autorités ukrainiennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour achever la construction des stades afin que le personnel en charge de la sûreté et de la sécurité puisse être nommé pour chaque stade et que les dispositifs puissent être correctement éprouvés et confortés, grâce notamment à des matches tests, conformément aux conditions fixées par l'UEFA pour le tournoi de l'EURO 2012. (REC 11)

2.3.5. Rôle et formation des cadets de la police

La police prépare son propre programme de formation. Les futurs agents de police ont déjà suivi une formation spécifique en vue du tournoi et les policiers en fonction ont renforcé leurs capacités et compétences. Ils ont également amélioré leur maîtrise de la langue anglaise et suivi une formation appropriée sur la façon de réagir aux troubles.

Il a été proposé que 1.000 cadets de la police en dernière année de formation soient déployés en tant que stadiers, et que 1.000 autres assurent des fonctions de patrouille. Des groupes mixtes seront formés, regroupant des cadets de la police et des stadiers civils. Cependant, le ministère de l'Intérieur n'a pas encore pris de décision quant à l'affectation de cadets et de jeunes agents de police à des tâches d'assistance stadière. L'équipe estime que ce point devrait être résolu dès que possible.

Ces cadets suivront un programme de formation à la fonction de stadier, tout comme les nouveaux agents de police, dont 72 heures de cours d'anglais. L'équipe a fait part de son inquiétude que le recours à des cadets de la police engendre certains problèmes de duplication d'identité et de confusion des pouvoirs entre agents de police et agents privés. En particulier, il sera relativement difficile pour un jeune policier de remplir le rôle d'un agent de sécurité privé si, confronté à une infraction ou à un trouble de l'ordre public, il est censé user de ses pleins pouvoirs et prérogatives de police.

Il s'avère de ce fait nécessaire de veiller à ce que les frontières entre agents publics et agents privés soient claires pour tous, et en particulier pour les citoyens. Les agents privés en charge du contrôle des foules ne devraient pas disposer de pouvoirs de police ou ressembler à des policiers de par leurs uniformes ou équipements de protection personnelle (le type « robocop »).

C'est pourquoi l'équipe recommande une clarification des rôles et des responsabilités entre la police et les stadiers et services de contrôle de la foule. (REC 12)

L'équipe reconnaît que le temps presse et que les autorités ukrainiennes doivent impérativement mettre en place au plus vite un corps de stadiers bien formés. En dépit de sa préférence pour une séparation complète entre les fonctions de police et les fonctions civiles, elle conçoit que ce n'est peut-être pas réalisable dans les circonstances actuelles.

En raison de ces préoccupations, elle recommande de convenir et procéder sans délai au recrutement, à la formation et au déploiement des stadiers, qu'ils soient issus des rangs des écoles de police ou des sociétés de sécurité privées. (REC 13)

2.4. Accueil et prise en charge des supporters

L'équipe tient à souligner que la grande majorité des supporters qui participent à un tournoi international viennent uniquement dans le but d'assister aux matches et de profiter de l'ambiance festive de la manifestation et ne causent aucun trouble.

L'équipe a été informée du problème de violence dans l'enceinte des stades auquel les autorités ukrainiennes tentent de répondre. Ces dernières envisagent la mise en place de tribunaux dans les stades mêmes aux fins d'accélérer les procédures. Tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle mesure, l'équipe n'y voit pas de caractère prioritaire. Elle craint au contraire que les autorités ukrainiennes ne se focalisent trop sur le risque de débordement de foule au détriment de la création d'un climat accueillant.

En axant trop l'attention sur la notion de sûreté et de sécurité à l'approche d'un tournoi international aussi important que l'EURO 2012, les organisateurs sont susceptibles de se concentrer uniquement sur le petit pourcentage d'éventuels fauteurs de trouble, qui, de par leur comportement violent, peuvent créer de sérieux dommages et mettre à mal le tournoi.

Si durant la préparation de l'EURO 2012, la Pologne et l'Ukraine ont tout fait pour traiter de manière adéquate le problème d'éventuels perturbateurs, il est de la plus haute importance d'adopter une approche équilibrée et un juste dosage entre les mesures préventives et répressives sans privilégier à outrance ces dernières. Il est de ce fait essentiel de préparer un accueil chaleureux des spectateurs, de favoriser l'hospitalité et de veiller à fournir les meilleurs services. Une telle démarche permettra également de minimiser la survenance de problèmes et de garantir un tournoi plus sûr.

Par conséquent, l'équipe invite instamment les autorités ukrainiennes à reconnaître la nécessité d'adopter une approche équilibrée entre mesures préventives et répressives. (REC 14)

2.4.1. Principes d'hospitalité à appliquer à l'organisation de manifestations sportives

L'équipe a la ferme conviction que, lors de l'organisation d'une manifestation sportive de grande ampleur, il convient de prendre en considération son aspect festif et sa convivialité avant les questions de violence et de sécurité. Les différentes instances publiques et privées devraient être encouragées à :

- reconnaître le caractère convivial et festif des manifestations sportives ;
- reconnaître que, dans leur grande majorité, les spectateurs veulent profiter de la manifestation sportive en toute liberté et de manière conviviale et pacifique ;
- reconnaître que des spectateurs bien traités et dont on prend bien soin sont moins enclins à semer le trouble ;

- reconnaître que les supporters s'attendent non seulement à une manifestation intéressante mais aussi à des services adéquats, des sanitaires décents, des services de restauration respectant les normes d'hygiène et des informations claires.

Les organisateurs, en étroite coordination avec les instances sportives et les municipalités, doivent reconnaître l'importance d'une approche axée sur le consommateur dans toutes les politiques relatives à l'événement et faire preuve d'une grande hospitalité à l'égard des spectateurs tant pendant les matches que pendant le temps libre avant ou après les matches.

Sur la base des réunions tenues à Kyiv et Donetsk, l'équipe n'est pas parvenue à établir clairement quelle était la personne responsable du concept d'hospitalité au sein de l'Agence nationale pour la préparation et l'accueil de l'EURO 2012 ni la manière dont ces principes seraient coordonnés avec le concept global de sécurité. Il a également été difficile d'estimer le degré de soutien au concept d'hospitalité accordé par l'ensemble des instances aux niveaux central et régional.

2.4.2. Recommandation du Comité permanent sur les principes d'hospitalité à appliquer à l'organisation de manifestations sportives

Le Comité permanent a, en 2010, adopté une recommandation relative aux principes d'hospitalité à appliquer à l'organisation de manifestations sportives (Rec (2010) 2), qui pourrait s'avérer fort utile aux autorités ukrainiennes. Le texte souligne qu'une attitude accueillante à l'égard des supporters augmentait le niveau de sûreté et de sécurité lors des manifestations sportives et reconnaît aussi qu'un comportement inapproprié à l'égard des spectateurs peut déclencher des incidents et des troubles. Il recommande aux gouvernements de veiller à ce que les organisateurs, en étroite coordination avec les instances sportives, les municipalités et la police reconnaissent l'importance d'une approche axée sur le consommateur et fassent preuve d'une grande hospitalité à l'égard des spectateurs.

L'équipe a eu l'assurance que la coopération avec les supporters avait été engagée. Le Bureau en Ukraine du Réseau européen de supporters de football est d'ores et déjà au travail. Une conférence a récemment été tenue à Lviv, avec la participation de représentants de supporters de plusieurs pays.

L'équipe encourage les autorités ukrainiennes à investir dans l'hospitalité et à privilégier une approche axée sur le service au consommateur, tant à l'égard des supporters visiteurs que de la population locale, y compris des associations de supporters, en faisant bon usage de la Recommandation (Rec (2010) 2) du Comité permanent sur les principes d'hospitalité. (REC 15)

2.4.3. Hébergement et moyens de transport

L'équipe a constaté que seule la ville de Kyiv semble disposer des capacités d'hébergement suffisantes par rapport aux prévisions du nombre de supporters étrangers, les trois autres villes devant augmenter le nombre de lits disponibles. L'équipe a connaissance de la construction de nouvelles structures d'hébergement et notamment d'hôtels, ainsi que de la rénovation de certains déjà en place dans les villes hôtes. A titre d'exemple, Donetsk dispose de 55 hôtels (près de 2000 chambres) et 24 (1900 chambres) nouveaux sont en construction. Cependant, l'équipe encourage les autorités à réfléchir à des stratégies alternatives, telles que des places de camping, des structures d'hébergement temporaires ou encore des locations par des propriétaires privés et d'adapter l'offre de possibilités d'hébergement à la demande estimée. La capacité d'accueil des hôtels ou auberges étant un point faible, il est prévu d'ouvrir un camping (Camping Park 2012) pouvant accueillir 3000 personnes (sur un domaine de 15 hectares).

Dans chaque ville hôte, il convient d'élaborer des plans de gestion du flux massif de fans les jours de match. On attend pour chaque rencontre jouée à Donetsk près de 400.000 spectateurs, dont 70.000 environ dans la zone dédiée aux fans et 50.000 dans le stade.

En s'inspirant de l'expérience de l'équipe à Donetsk, il serait également important que le personnel des services, en particulier d'hébergement, de restauration et de transport, bénéficie d'une formation spécifique sur une mise en œuvre optimale d'une approche axée sur le consommateur.

L'équipe a été très déçue qu'en dépit des pré-réservations et des efforts déployés par l'équipe d'accueil, l'hôtel n'ait pas prévu un nombre suffisant de chambres. Il a fallu un temps considérable et de longues discussions avant que le responsable de la réception ne soit en mesure – après minuit - d'attribuer une chambre individuelle à chaque délégué. Cela laisse présager des problèmes si une telle situation devait se reproduire avec des groupes nombreux de supporters durant l'EURO 2012.

S'agissant des moyens de transport, une politique générale de mobilité devrait être élaborée et prévoir :

- un système de transport public intégré, avec des tickets combinant bus et train ;
- des réseaux routiers et ferroviaires nationaux en bon état, avec de bonnes correspondances avec les aéroports;
- un système efficace de gestion de la circulation dans les grandes villes, avec une bonne signalisation et un accès facile aux sites sportifs; et
- des aires de stationnement de qualité et en nombre suffisant dans les villes et aux abords des sites sportifs.

Au cours de la visite, l'équipe a également constaté que les installations et services d'aéroport n'étaient pas encore fonctionnels. Il convient d'améliorer ce point en prévision du flux important de passagers qui se rendra dans les villes hôtes aux fins d'assister aux matches. De nouveaux terminaux sont en construction dans plusieurs villes et quelques gares en reconstruction. Tous ces travaux devront être achevés au plus tôt afin de pouvoir procéder à des essais avant le tournoi.

Les expériences personnelles de l'équipe à cet égard se sont avérées quelque peu négatives :

- A l'aéroport de Kyiv, alors qu'ils étaient en correspondance, plusieurs membres de l'équipe ont connu une attente excessive aux points de contrôle des passeports et des bagages.
- A l'arrivée à Donetsk, les bagages ont été restitués aux passagers dans une zone faiblement éclairée située à l'extérieur du terminal. Cette situation a été source de confusion pour identifier et réclamer des bagages personnels.
- Lors du départ de Donetsk pour Kyiv, le vol était surbooké et il s'est avéré difficile de trouver des places disponibles sur les différents vols pour Kyiv en cette fin d'après-midi, afin de garantir la présence dans la capitale le lendemain matin de l'ensemble de l'équipe et de ce fait la reprise de la visite selon le calendrier défini. Un chaos complet régnait aux comptoirs de contrôle de l'aéroport de Donetsk, les passagers tentant désespérément de trouver leur vol et le personnel étant totalement dépassé par la situation. Aucune explication n'a été fournie ; qui plus est, il n'y avait aucun panneau indicateur en alphabet latin et aucune annonce délivrée en anglais permettant aux invités étrangers de comprendre ce qui se passait.

A Donetsk, l'équipe a constaté de prime abord que les exigences à l'aéroport en termes de disponibilité des informations, de qualité du service et de niveau adéquat de formation du personnel étaient loin d'être satisfaites dans le contexte d'un événement majeur.

Si elles ne sont pas rapidement résolues, ces défaillances structurelles des politiques de transport et d'hébergement pourraient compromettre l'ensemble des politiques de mobilité et d'hospitalité pour l'EURO 2012 dans la ville hôte concernée.

L'équipe prend note du travail entrepris pour améliorer les infrastructures de transport (en particulier les aéroports) et la capacité hôtelière, et invite instamment les autorités ukrainiennes à réexaminer ces systèmes et les capacités respectives. (REC 16)

2.4.4. Importance des événements conviviaux et culturels

Les supporters visiteurs devraient disposer d'installations en nombre suffisant, par exemple, des parcs pour supporters, de zones dédiées aux fans et tout autre dispositif prévu dans l'optique de les accueillir à l'occasion d'événements conviviaux et culturels.

Il devrait également y avoir suffisamment d'occasions de rencontres amicales et détendues entre les groupes de supporters rivaux, par exemple en proposant des activités auxquelles les uns et les autres puissent participer telles que zones de football de rue, murs à tagger, ping-pong, baby-foot, soirées communes de supporters ou concerts.

Il y aura un besoin tout particulier de développer un tel programme convivial et culturel à Donetsk, ville hôte de l'une des demi-finales. Compte tenu du risque d'arrivée massive de supporters sans billet, venus dans le but de profiter de l'événement et de l'ambiance festive, ni la ville, ni la région n'ont prévu un grand nombre d'attractions pour les visiteurs.

2.4.5. Rôle des municipalités et implication de la population locale

Les autorités devraient veiller à ce que des informations sur la culture, le comportement et les rituels des supporters soient largement diffusées dans toute leur diversité auprès de la population locale, des commerces, offices de tourisme, forces de police et de sécurité et médias locaux pour éviter des craintes injustifiées à l'égard des supporters. Elles devraient garantir une information et formation suffisamment larges pour assurer un accueil et un séjour chaleureux et sans discriminations à des personnes qui n'ont pas toutes la même origine ethnique, culturelle, religieuse ou sociale ni la même orientation sexuelle.

Le Conseil de l'Europe insiste beaucoup sur les mesures visant à prévenir et éradiquer le racisme et les autres formes de discrimination. En 2001, le Comité des Ministres a adopté une recommandation (Rec (2001) 6) aux États membres sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport. Les autorités ukrainiennes devront y prêter la plus grande attention, notamment dans les régions où la population locale a rarement eu l'occasion de rencontrer des personnes issues d'autres groupes ethniques ou d'autres cultures.

Après la visite, l'équipe a appris l'existence d'un projet de responsabilité sociale pour l'EURO 2012 intitulé RESPECT Diversity – Football Unites, élaboré par une organisation non gouvernementale « Football Against Prejudices ». Les activités éducatives sont un composant essentiel du projet. Football Against Prejudices effectue également un suivi des incidents racistes, conjointement avec l'ONG polonaise Never Again. L'équipe a regretté ne pas avoir été informée de cette initiative ou de tout autre activité anti-discrimination durant sa visite.

Elle a cependant été mise au courant de divers programmes d'éducation destinés aux enfants tels que « Carton rouge contre la violence », ou d'actions de lutte contre le racisme, etc. En outre, quelques expériences sont menées au niveau local, les membres par exemple du Fan-club du Dynamo Kyiv travaillent auprès des enfants à la prévention de la violence.

Les autorités locales devraient également veiller à ce que la population locale et notamment les habitants des quartiers défavorisés ne soient pas exclus. L'équipe a appris par exemple que la région de Donetsk compte beaucoup de supporters de football et est très fier de son club local, le « Shaktar Donetsk ». Il convient de ce fait de saisir l'occasion pour impliquer autant que faire se peut la population locale et les supporters de la région dans l'EURO 2012.

L'équipe est convaincue que les municipalités devraient être encouragées à participer activement à la préparation et à la gestion des grandes manifestations sportives, et en particulier à l'EURO 2012. Les partenariats sont essentiels pour définir les responsabilités de chacune des parties impliquées. Cette stratégie de partenariat doit permettre de mettre à contribution de façon positive les fans et les habitants.

Les villes doivent être dotées de la capacité juridique et des ressources financières nécessaires pour jouer ce rôle clé et prendre des mesures pour prévenir la violence dans le domaine du sport. Elles pourraient par exemple organiser entre les matches des manifestations en marge pour les supporters ou pour ceux qui ne pourraient pas y assister ; à cet égard, veiller à ce que ces manifestations en marge soient interculturelles et réunissent des personnes issues de milieux différents.

Elles devraient s'assurer le soutien et la participation de la population locale en l'informant de la manifestation et en l'y faisant participer, en se servant tout particulièrement du savoir-faire et des compétences des supporters locaux de football et en veillant à prendre en compte, au moment de la préparation, les groupes (clubs) de supporters locaux et leur culture. Durant la visite, l'équipe a été informée de la participation de supporters locaux dans la politique d'hospitalité. Cependant, elle n'a pas été en mesure de se faire une idée précise du degré et de l'étendue de cette implication. L'expérience a montré que l'implication préalable et réelle des supporters locaux peut empêcher de nombreux conflits.

Les villes ukrainiennes pourraient par exemple :

- prendre les dispositions qui s'imposent, en coordination étroite avec le comité organisateur et la police, pour qu'il y ait des transports locaux afin de faciliter l'arrivée des supporters et d'assurer sans heurts leur circulation, quel que soit le moyen de transport choisi ; des possibilités de voyage devraient être disponibles dans toutes les catégories de tarifs;
- prévoir des possibilités d'hébergement adéquates pour faire face aux besoins des différentes catégories de revenus, y compris des auberges de jeunesse, des campings, des maisons à louer, etc. ;
- prévoir des possibilités de restauration suffisantes dans toutes les catégories de prix;
- prévoir des informations suffisantes pour les visiteurs sur le lieu de la manifestation sportive et, dans ce contexte, prendre les dispositions nécessaires avec les offices du tourisme;
- encourager les commerces locaux à participer à la manifestation ; veiller à ce qu'ils respectent la réglementation locale en matière de vente d'alcool dans le cadre de la manifestation sportive en question et à ce qu'ils contribuent à l'hospitalité générale en proposant des services et des produits axés sur la manifestation sportive concernée.

L'équipe recommande aux autorités ukrainiennes d'encourager les municipalités à participer activement à la préparation et à la gestion de l'EURO 2012 comme décrit dans le présent rapport. (REC 17)

2.4.6. Organisation des lieux de retransmission publique

Depuis quelques années, un nouveau phénomène est apparu dans la manière de vivre le sport, avec l'augmentation considérable du nombre de spectateurs présents sur les sites de retransmission publique des matches de football sur écran géant. Voir un match dans ces conditions, c'est un peu vivre une expérience similaire à celle des spectateurs dans les tribunes, on y retrouve l'ambiance et les émotions collectives du groupe.

Les récents grands tournois de football ont vu se multiplier les sites de retransmission publique. C'était notamment le cas de la Coupe du monde de 2006 en Allemagne (où 14 millions de spectateurs ont suivi les matches sur écrans géants, alors qu'ils n'étaient que 3,2 millions dans les stades) et de l'EURO 2008 (l'Autriche a accueilli environ 2,5 millions de fans dans les lieux de retransmission publique ; la Suisse, 4,5 millions). Les jours où il n'y a pas de match, les sites de retransmission publique deviennent souvent des lieux de rendez-vous pour les fans.

Le nombre limité des billets et leur prix, associés à l'ambiance festive qui règne dans les pays et les villes d'accueil augmentent aussi le nombre de supporters qui ont envie « d'être de la partie » sans pour autant avoir l'intention ou même l'envie d'acheter un billet et d'assister au match. La même chose vaut pour la population locale.

Créer des lieux de retransmission publique à l'intention de ces supporters peut être un bon moyen de satisfaire leur envie de « vivre l'événement », ou de proposer un loisir adapté entre deux matches pour lesquels ils ont des billets, tout en leur permettant de passer le temps agréablement et en contrôlant la consommation excessive d'alcool et les comportements antisociaux. A certaines occasions, les sites de retransmission publique sont un catalyseur pour des troubles sérieux à l'ordre public, mais ils peuvent aussi s'avérer un bon moyen de prévenir la violence et les désordres, et contribuer positivement à l'ambiance de fête qui entoure l'événement, à la condition que soient prises toutes les mesures de sûreté et de sécurité nécessaires.

L'organisation de ces retransmissions publiques doit être soigneusement préparée de manière à ce que les spectateurs puissent vivre l'événement et suivre le match dans une ambiance amicale, agréable et sûre. Par conséquent, l'organisation doit être précédée d'une évaluation complète des risques par la police, et impose des mesures de sûreté et de sécurité strictes, analogues à celles qui ont été adoptées à l'intérieur des stades afin de minimiser les risques.

L'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de se conformer pleinement à la Recommandation (Rec (2009) 1) du Comité permanent sur l'utilisation des lieux de retransmission publique lors des événements sportifs majeurs. (REC 18)

2.4.7. Organisation des ambassades de supporters durant l'EURO 2012

L'équipe a compris que le programme d'ambassades de supporters bénéficie du soutien, au plan national, du Département d'État à la Jeunesse et aux Sports qui travaille avec le Réseau européen de supporters de football (FSE) et l'UEFA à la mise en place d'ambassades de supporters dans les quatre villes hôtes.

Les ambassades de supporters – en leur qualité de service d'information et de soutien des supporters par les supporters – peuvent avoir une influence décisive en matière de prévention de la violence, comme en ont témoigné certains tournois de football précédents. Le Comité permanent estime depuis de nombreuses années que ce concept d'ambassades de supporters fait partie intégrante de la stratégie d'ensemble en matière de prévention de la violence dans les grandes manifestations sportives internationales. Il a promu ce concept dans une recommandation générale promulguée en 2003 sur le rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport (Rec (2003) 1). Des supporters correctement informés se sentent plus à l'aise et sont de ce fait plus détendus !

L'équipe est donc très satisfaite de constater que la mise en œuvre de la recommandation a été prévue dans le cadre de la préparation de l'EURO 2012 et souhaite encourager comme suit la création d'ambassades de supporters en Ukraine :

- les quatre villes hôtes devraient s'investir sérieusement dans ce projet et participer activement à sa mise en œuvre ;
- la police devrait faire montre de son intérêt, reconnaître le concept, étendre les échanges avec les personnes responsables et garantir des voies de communication permanentes avec elles ;
- les fan-clubs devraient participer davantage, recruter suffisamment de volontaires chargés de travailler au sein des ambassades de supporters et prendre conscience des avantages qu'elles sont susceptibles d'apporter à l'avenir du football et à la culture des supporters en Ukraine.

L'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de se conformer pleinement à la Recommandation Rec (2003) 1 du Comité permanent relative au rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport. (REC 19)

2.4.8. Problème linguistique

La barrière linguistique constitue l'un des problèmes de ce tournoi. Les autorités devraient veiller à ce que l'ensemble des informations soient accessibles dans toutes les langues dont l'emploi est nécessaire lors de cette manifestation et recourir à tous les médias de communication modernes pour diffuser par avance les informations : sites web, réseaux sociaux, etc. Des bénévoles maîtrisant les langues étrangères seront ainsi d'une aide cruciale pour la police, les stadiers, les services d'hébergement et de restauration et le long des itinéraires de transport.

Les autorités ukrainiennes devraient également prendre conscience du fait que la plupart des supporters étrangers ne connaissent pas l'alphabet cyrillique. L'installation d'une signalétique en alphabet latin devrait réduire les risques de confusion et limiter les demandes de renseignement soumises aux bénévoles.

3. Conclusions et résumé des recommandations

3.1. Conclusions générales

L'équipe a noté que les préparatifs de l'EURO 2012 ont nécessité certains changements organisationnels et culturels importants. Si beaucoup reste à faire, les progrès réalisés sont encourageants. L'adoption d'une nouvelle assise juridique, l'introduction d'une assistance stadière, l'instauration d'un dialogue avec les associations de supporters ainsi que la conception et gestion du stade Donbass Arena sont autant de développements positifs qui méritent d'être soulignés.

Toutefois, l'équipe est préoccupée par le fait que les autorités ukrainiennes s'attachent davantage à la législation qu'aux questions opérationnelles concrètes fondées sur une évaluation dynamique du risque et une approche intégrée de la sûreté et de la sécurité. Les rôles respectifs et relations des différentes agences, tant gouvernementales que sur le terrain, doivent être clarifiés afin de parvenir à une structure intégrée claire.

Compte tenu du calendrier, l'équipe a principalement axé son attention sur les préparatifs et l'organisation de l'EURO 2012. Mais l'histoire ne devrait pas s'arrêter là. Bien au contraire, il devrait servir de tremplin au développement plus poussé de la gestion du football professionnel (et peut être également d'autres événements de masse) en Ukraine dans les années à venir.

Par conséquent, l'équipe recommande aux autorités ukrainiennes de se servir de l'UEFA EURO 2012 comme référence en matière de sûreté et de sécurité dans le football et de consigner toutes les bonnes pratiques apprises ou adoptées avant et durant ce tournoi afin d'appliquer ou de mettre en œuvre par la suite ce savoir-faire lors de leurs compétitions nationales ordinaires dans l'intérêt de la nation. (REC 20)

Les commentaires détaillés formulés ci-après doivent être lus dans ce contexte. Ils ont pour objectif d'aider les autorités ukrainiennes à organiser un EURO 2012 aussi réussi que possible et ne devraient en aucun cas être considérés comme une critique dans le contexte du Programme du Comité permanent de la Convention sur le respect des engagements.

3.2. Résumé des recommandations

Suite à sa visite consultative en Ukraine, et dans le cadre des préparatifs visant à assurer la sûreté et la sécurité de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 (EURO 2012),

compte tenu de ses conclusions générales susmentionnées,

la Délégation du Comité permanent :

Aspects juridiques

- 1) recommande aux autorités ukrainiennes d'adopter et de mettre en œuvre sans délai la nouvelle législation sur les rencontres de football ;

Structures de coordination

- 2) recommande qu'un concept intégré de sûreté et de sécurité, incorporant les éléments tant privés que publics, soit élaboré et adopté au plus tôt par les autorités ukrainiennes ;
- 3) encourage les autorités ukrainiennes à veiller à une identification et définition claire des responsabilités organisationnelles (qui est responsable de quoi et à qui appartient la décision finale), aux niveaux central, régional et local ;
- 4) recommande que le modèle d'assistance stadière en place au stade Donbass Arena de Donetsk soit considéré comme une norme de référence au niveau national, à mettre en œuvre dans les trois autres villes hôtes dès que possible, afin que les spectateurs puissent se familiariser avec le nouveau concept d'assistance stadière ;
- 5) félicite les autorités ukrainiennes pour les normes élevées mises en œuvre pour la construction et la gestion du stade Donbass Arena de Donetsk, et recommande qu'elles servent de modèle à adopter dans les trois autres villes hôtes ukrainiennes;

Maintien de l'ordre

- 6) recommande un déploiement équilibré des forces de police, diminuant graduellement depuis le périmètre extérieur jusque dans l'enceinte du stade, fondé sur une évaluation dynamique du risque et les exigences de l'UEFA, compte tenu d'une approche intégrée ;
- 7) recommande aux autorités ukrainiennes de veiller à ce que le point national d'information « football » joue un rôle central durant l'EURO 2012 et, à cette fin, de clarifier le fonctionnement du CICP en tant qu'organe central d'échange d'informations;
- 8) recommande que dans le recours aux différents niveaux d'intervention policière, il soit pleinement tenu compte des agents de renseignement et policiers physionomistes œuvrant dans le monde du football;

Gestion de la foule et assistance stadière

- 9) recommande aux autorités ukrainiennes de revoir l'approche générale de leur politique d'assistance stadière afin de faire en sorte que les spectateurs soient gérés positivement, avec amabilité et en douceur ;
- 10) recommande aux autorités ukrainiennes de déterminer les ressources nécessaires en matière de sûreté et de sécurité sur la base d'une évaluation dynamique du risque et non pas seulement selon des dispositions juridiques ;
- 11) recommande aux autorités ukrainiennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour achever la construction des stades afin que le personnel en charge de la sûreté et de la sécurité puisse être nommé pour chaque stade et que les dispositifs puissent être correctement éprouvés et confortés, grâce notamment à des matches tests, conformément aux conditions fixées par l'UEFA pour le tournoi de l'EURO 2012 ;

- 12) recommande une clarification des rôles et des responsabilités entre la police et les stadiers et services de contrôle de la foule ;
- 13) de convenir et procéder sans délai au recrutement, à la formation et au déploiement des stadiers, qu'ils soient issus des rangs des écoles de police ou des sociétés de sécurité privées ;

Accueil et prise en charge des supporters

- 14) invite instamment les autorités ukrainiennes à reconnaître la nécessité d'adopter une approche équilibrée entre mesures préventives et répressives ;
- 15) encourage les autorités ukrainiennes à investir dans l'hospitalité et à privilégier une approche axée sur le consommateur, tant à l'égard des supporters visiteurs que de la population locale, y compris des associations de supporters, en faisant bon usage de la Recommandation (Rec (2010) 2) du Comité permanent sur les principes d'hospitalité ;
- 16) prend note du travail entrepris pour améliorer les infrastructures de transport (en particulier les aéroports) et la capacité hôtelière, et invite instamment les autorités ukrainiennes à réexaminer ces systèmes et les capacités respectives ;
- 17) recommande aux autorités ukrainiennes d'encourager les municipalités à participer activement à la préparation et à la gestion de l'EURO 2012 comme décrit dans le présent rapport ;
- 18) recommande aux autorités ukrainiennes de se conformer pleinement à la Recommandation (Rec (2009) 1) du Comité permanent sur l'utilisation des lieux de retransmission publique lors des événements sportifs majeurs ;
- 19) recommande aux autorités ukrainiennes de se conformer pleinement à la Recommandation Rec (2003) 1 du Comité permanent relative au rôle des mesures socio-éducatives dans la prévention de la violence dans le sport ;

Conclusions générales

- 20) recommande aux autorités ukrainiennes de se servir de l'UEFA EURO 2012 comme référence en matière de sûreté et de sécurité dans le football et de consigner toutes les bonnes pratiques apprises ou adoptées avant et durant ce tournoi afin d'appliquer ou de mettre en œuvre par la suite ce savoir-faire lors de leurs compétitions nationales ordinaires dans l'intérêt de la nation.

C – COMMENTAIRES DE L'UKRAINE

Les autorités ukrainiennes jugent le rapport complet, précis et exact. Qui plus est, elles soulignent l'utilité manifeste du rapport et de ses recommandations.

L'EURO 2012 offre à l'Ukraine l'opportunité concrète de faire un pas en avant vers l'intégration européenne, en fournissant à son gouvernement une expérience d'apprentissage précieuse, ainsi que la possibilité unique de développer ses infrastructures et son économie et d'améliorer la législation et les procédures en relation notamment à la sûreté et à la sécurité lors des matches de football.

Il est à noter (en référence à la Section 1.2.2 du rapport) que, le jour de la visite des experts en Ukraine, le projet de loi relatif « aux spécificités du maintien de la sécurité et de l'ordre public en liaison avec la préparation et la tenue de matches de football » était débattu au Verhovna Rada (le parlement) d'Ukraine en seconde lecture. Cette loi est à présent votée. Afin de l'améliorer, le texte de loi a été amendé par la commission de l'application des lois du Verhovna Rada. Les propositions soumises par le ministère ukrainien de l'Intérieur relatives à la mise en place d'une coopération internationale aux fins d'assurer la sûreté et la sécurité durant les matches de football, en particulier la coopération avec le Comité permanent T-RV, ont été exclues de la loi.

En référence aux Sections 2.3.3 et 2.3.5 du rapport, nous souhaiterions indiquer, qu'au moment de la visite des experts, le ministère ukrainien de l'Intérieur, sur l'initiative de l'Agence nationale pour la préparation et l'accueil de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 en Ukraine et la réalisation des projets d'infrastructures (Ukreuroinfraproject) a examiné la possibilité de recruter des élèves d'écoles militaires en tant que stadiers lors des matches de l'EURO 2012. Mais, la loi susmentionnée, votée après la visite des experts, énonce clairement qu'un stadier est une personne formée spécifiquement pour participer au maintien de la sûreté, de l'ordre public et de la sécurité dans les infrastructures sportives, conformément aux accords conclus. Le ministère ukrainien de la Justice a affirmé que la mise à contribution d'élèves d'écoles militaires en tant que stadiers durant l'EURO 2012 n'était pas conforme aux exigences de la législation ukrainienne. En conséquence, le 1er octobre 2011, le ministère de l'intérieur a décidé d'interrompre la formation de stadiers parmi les élèves d'écoles militaires et interdit leur recrutement à cette fonction.

Nous apprécions grandement le professionnalisme dont a fait preuve l'équipe d'évaluation durant la visite effectuée et souhaiteront remercier les experts de la satisfaction qu'ils nous ont exprimée. Les autorités ukrainiennes feront tous les efforts possibles pour se mettre en conformité avec les recommandations du Conseil de l'Europe et améliorer l'organisation de l'Euro 2012.

ANNEXE I - Programme de la visite consultative des experts du Comité permanent T-RV en Ukraine (Donetsk / Kyiv, 5-9 juin 2011)

Dimanche 5 juin

Arrivée de la délégation à Donetsk

Lundi 6 juin

Rencontre préliminaire des experts du Comité permanent T-RV (*RSK « Olimpiyskiy »*)

Réunion avec des représentants de la Fédération de football de Donetsk et des représentants du Département chargé de la préparation de l'EURO 2012 au sein de l'administration régionale de Donetsk (*RSK « Olimpiyskiy »*)

Réunion avec les organisateurs de matches, l'administration du stade, les représentants du stade chargés des questions de sûreté et de sécurité. Découverte de la structure, de sa gestion, de l'activité des services de sûreté et de sécurité et des unités de stadiers et de bénévoles (*Donbass Arena*)

Visite du stade Donbass Arena et du musée

Dîner offert par l'administration régionale de Donetsk

Inspection de l'extérieur et des alentours du stade suivie du match de football Ukraine-France

Mardi 7 juin

Réunion avec les représentants du Comité organisateur de Donetsk de l'EURO 2012, les représentants des autorités de l'Etat en charge des questions liées à la sûreté, la sécurité, au sport et au travail avec les supporters, ainsi qu'avec les représentants des organisations de supporters (*RSK « Olimpiyskiy »*)

Départ pour Kyiv

Mercredi 8 juin

Réunion avec le Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports (avec la participation de représentants du ministère des Affaires étrangères, du Bureau du Conseil de l'Europe et d'organisations de supporters)

Réunion avec le Vice-président de l'Agence nationale pour la préparation et l'accueil de la phase finale du Championnat d'Europe de football 2012 en Ukraine et la réalisation des projets d'infrastructures

Réunion avec la Fédération ukrainienne de football

Réunion avec le ministère ukrainien de l'Intérieur

Réunion de clôture des experts du Comité permanent T-RV (*Département d'État à la Jeunesse et aux sports*)

Dîner offert par le Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports.

Jeudi 9 juin

Départ de la délégation

ANNEXE II - Liste des participants aux différentes réunions à Donetsk et Kyiv

Réunion au RSK Olimpiyskiy à Donetsk – 6 juin 2011

Yuriy Makarnitskiy	Chef du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk
Oleg Svinarenko	Adjoint au Chef du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk
Irina Morozenko	Adjoint au Chef du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk
Nataliya Tochilova	Adjoint au Chef du Département de la culture physique et du sport, Administration régionale d'État de Donetsk
Vadim Tolstoy	Expert en sécurité du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk

Réunion au Comité local/régional d'organisation de Donetsk de l'EURO 2012 – 7 juin 2011

Nikolay Volkov	Premier Vice-président du Conseil municipal de Donetsk, Ukraine
Ivan Bashta	Vice-président du Département régional de Donetsk du ministère ukrainien de l'Intérieur
Yuriy Makarnitskiy	Chef du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk
Oleg Svinarenko	Adjoint au Chef du Département chargé des questions liées à l'EURO 2012, Administration régionale d'État de Donetsk
Viktor Dubovik	Chef de l'Administration régionale de Donetsk du ministère ukrainien de l'Intérieur
Vladimir Zaytsev	Chef du Département de l'Administration régionale de Donetsk du ministère ukrainien des Situations d'urgence
Viktor Putsev	Chef de Bureau du Groupe de coordination du Centre anti-terroriste de l'Administration régionale de Donetsk des Services de sécurité d'Ukraine
Viktor Kirbaba	Chef du Département de la culture physique et du sport, Administration régionale d'État de Donetsk
Ivan Gayvoronskiy	Premier Vice-président de la Fédération régionale de football de Donetsk
Vladimir Kolesnik	Expert au Département de Protection de la santé, Administration régionale d'État de Donetsk
Dmytriy Trapeznikov	Président du club de supporters « Patriot »
Dmytro Gladchenko	Chef de la Division du travail avec les supporters, FC « Shakhtar »
Roman Romanov	Chef de la Division des affaires politiques et de la sécurité publique du Département régional de Donetsk du ministère ukrainien de l'Intérieur

Sergiy Burgela	Chef du Service de sécurité du stade Donbass Arena
Aleksandr Atamanenko	Directeur du stade Donbass Arena

Réunion avec le Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports à Kyiv – 8 juin 2011

Ravil Safiullin	Président du Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports
Sergiy Gluscenko	Premier Vice-président du Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports
Valerii Zhuliaiev	Chef de la Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne
Sergiy Mykhaylenko	Président du Fan-Club du FC « Dynamo-Kyiv »

Réunion avec la Fédération ukrainienne de football – 8 juin 2011

Borys Voskresenskiy	Vice-président de la Fédération ukrainienne de football, Chef de la Commission des stades et de la sécurité de la Fédération
Oleg Zapadniuk	Chef de la Section de sûreté et de sécurité, Comité local d'organisation EURO 2012, Ukraine
Vadim Goldin	Adjoint au Chef de la Commission des stades et de la sécurité, Fédération ukrainienne de football
Yuriy Ivanchenko	Expert à la Commission des stades et de la sécurité, Fédération ukrainienne de football
Vladislav Buchkin	Expert à la Commission des stades et de la sécurité, Fédération ukrainienne de football

Réunion avec le ministère ukrainien de l'Intérieur – 8 juin 2011

Ivan Ozhelivskii	Premier adjoint au Chef du NCB Interpol en Ukraine
Anatolii Movchan	Chef de la Division de la formation professionnelle de la police, ministère ukrainien de l'Intérieur
Valerii Sokurenko	Pro-recteur de l'Académie nationale des affaires intérieures d'Ukraine
Eduard Kaluhin	Chef de la Section EURO 2012, Département de la Police de Sécurité publique, ministère ukrainien de l'Intérieur
Vladimir Sherstniiov	Chef de la Section de l'intégration européenne, Département des relations internationales, ministère ukrainien de l'Intérieur
Denys Movchan	Adjoint au Chef de la Division sur la sécurité des grandes manifestations internationales, Ministère de l'Intérieur
Yaroslav Krasiokha	Adjoint au Chef de la Section EURO 2012, Département de la Police de Sécurité publique, ministère ukrainien de l'Intérieur

Yurii Manin Inspecteur spécial de la Section de sécurité des grandes manifestations internationales (Point d'information national football) du NCB Interpol en Ukraine (interprète)

Réunion de clôture avec les autorités ukrainiennes – 8 juin 2011

Sergiy Gluschenko Premier Vice-président du Département d'État ukrainien à la jeunesse et aux sports

Valerii Zhuliaiev Chef de la Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne

Denys Movchan Adjoint au Chef de Division sur la sécurité des grandes manifestations internationales, ministère de l'Intérieur

Oleg Zapadniuk Chef de la Section de sûreté et de sécurité, Comité local d'organisation EURO 2012, Ukraine

Ivan Tokarenko Spécialiste à la Division de la sécurité, Agence nationale pour la préparation et l'accueil de la phase finale de l'EURO 2012 en Ukraine et la réalisation de projets d'infrastructures

Sergey Mykhaylenko Président du Fan-Club du FC « Dynamo-Kyiv »

Iryna Belyayeva Experte à la Section de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne